



MINES D'OR WESDOME LTÉE

RAPPORT DE GESTION
du deuxième trimestre de 2023

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE GESTION	1
MESURES DE PERFORMANCE NON CONFORMES AUX IFRS	1
VUE D'ENSEMBLE DE L'ENTREPRISE	1
PERFORMANCE POUR LE T2 DE 2023	2
VUE D'ENSEMBLE DU MARCHÉ DE L'OR ET DU COURS DE CHANGE DES DEVISES	6
PERSPECTIVES	6
RÉSULTATS FINANCIERS ET OPÉRATIONNELS TRIMESTRIELS.....	7
RÉSULTATS FINANCIERS ET OPÉRATIONNELS DU T2 DE 2023	9
RÉSULTATS OPÉRATIONNELS	9
PERFORMANCE DES SECTEURS OPÉRATIONNELS	15
COMPLEXE EAGLE RIVER	15
COMPLEXE KIENA.....	18
LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL	22
SOMMAIRE DES ACTIONS ÉMISES.....	25
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	26
MESURES DE PERFORMANCE NON CONFORMES AUX IFRS	27
QUESTIONS COMPTABLES.....	36
RÈGLES DE PRÉSENTATION.....	36
ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES.....	36
PRISES DE POSITION EN COMPTABILITÉ	39
INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS.....	40
RISQUES ET INCERTITUDES	40
RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....	40
RESPONSABILITÉ LIÉE AUX INFORMATIONS TECHNIQUES.....	41
INFORMATION SUR LES ESTIMATIONS DE RESSOURCES MESURÉES, INDIQUÉES ET PRÉSUMÉES.....	42
MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS	42
FACTEURS DE RISQUE	42

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion (le « **rapport de gestion** ») doit être lu en parallèle avec les états financiers audités de Mines d'Or Wesdome Ltée (« **Wesdome** » ou la « **Société** ») pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021 et les notes annexes (« **états financiers** ») qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« **IFRS** ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« **IASB** »).

Tous les montants indiqués dans le présent rapport de gestion sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et sauf indication contraire. Le présent rapport de gestion rend compte des informations disponibles le 10 août 2023.

Le présent document contient des énoncés prospectifs et des renseignements prospectifs. Consultez la mise en garde à la rubrique, « **Mise en garde concernant les énoncés prospectifs** », du présent rapport de gestion.

Les abréviations suivantes sont utilisées pour décrire les périodes examinées dans le présent rapport de gestion :

Abréviation	Période	Abréviation	Période
T2 de 2023	<i>Du 1^{er} avril 2023 au 30 juin 2023</i>	T2 de 2022	<i>Du 1^{er} avril 2022 au 30 juin 2022</i>
T1 de 2023	<i>Du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2023</i>	T1 de 2022	<i>Du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2022</i>
T4 de 2022	<i>Du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2022</i>	T4 de 2021	<i>Du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021</i>
T3 de 2022	<i>Du 1^{er} juillet 2022 au 30 septembre 2022</i>	T3 de 2021	<i>Du 1^{er} juillet 2021 au 30 septembre 2021</i>
S1 de 2023	<i>Du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023</i>	S1 de 2022	<i>Du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022</i>

MESURES DE PERFORMANCE NON CONFORMES AUX IFRS

Wesdome utilise des mesures de performance non conformes aux IFRS dans le présent rapport de gestion, car elle estime que ces mesures généralement reconnues du secteur fournissent une indication utile de la performance opérationnelle de la Société. Ces mesures de performance non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée définie par les IFRS et peuvent ne pas être comparables à l'information contenue dans d'autres rapports et documents déposés de producteurs d'or. Par conséquent, elles visent à fournir des renseignements supplémentaires et ne doivent pas être considérées isolément ni comme un substitut aux mesures de performance préparées conformément aux IFRS.

Les mesures de performance non conformes aux IFRS comprennent : le prix moyen réalisé de l'or vendu; les coûts décaissés par once d'or vendue; les coûts de production par tonne broyée; la marge de trésorerie; les coûts de maintien complets (« **CMC** »); la marge de trésorerie nette CMC; les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles et d'exploitation par action; le résultat net (ajusté) et le résultat net ajusté par action; le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« **BAlIA** »).

Pour obtenir de plus amples renseignements et des rapprochements détaillés, veuillez consulter la rubrique, « **Mesures de performance non conformes aux IFRS** », du présent rapport de gestion.

VUE D'ENSEMBLE DE L'ENTREPRISE

Wesdome est une société ouverte constituée sous le régime des lois de l'Ontario. Les actions ordinaires de la Société sont cotées à la Bourse de Toronto (« **TSX** ») sous le symbole « **WDO** », de concert avec une inscription secondaire sur le marché OTCQX, sous le symbole « **WDOFF** ». Le siège social de la Société est situé au 220, rue Bay, bureau 1200, Toronto (Ontario) M5J 2W4.

Wesdome est un producteur aurifère canadien qui exploite deux biens souterrains de haute qualité, la mine Eagle River en Ontario et la mine Kiena, récemment mise en service, au Québec. L'objectif principal de la Société est de tirer parti de manière réactive de cette plateforme d'exploitation et d'un pipeline d'exploration de friches industrielles et de terrains vierges de haute qualité pour devenir le prochain producteur aurifère intermédiaire du Canada. Le complexe Eagle River à Wawa, en Ontario, produit actuellement de l'or à un



rythme allant de 80 000 à 90 000 onces par année. Le complexe Kiena à Val-d'Or, au Québec, qui a récemment redémarré ses activités, est une infrastructure d'extraction et de broyage entièrement autorisée. La mine Kiena devrait quant à elle produire entre 30 000 onces et 40 000 onces en 2023. Wesdome exécute des travaux d'exploration souterrains et en surface dans les secteurs de ses mines et, à l'échelle régionale, dans les complexes Eagle River et Kiena. Des renseignements financiers supplémentaires concernant Wesdome, y compris la notice annuelle de la Société, peuvent être consultés sur son site Web, www.wesdome.com, ou sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

PERFORMANCE POUR LE T2 DE 2023

Résultat opérationnels et financiers	Comparaison avec le T2 de 2022
Production aurifère de 30 992 onces	La production d'or a augmenté de 14 % comparativement à celle de 27 240 onces enregistrée au T2 de 2022, en raison principalement d'une teneur plus élevée au complexe Eagle River, et malgré les répercussions des incendies de forêt survenus en juin à Kiena. Une débit trimestriel record a été enregistré aux deux sites. La production d'or s'est établie à 59 360 onces pour le S1 de 2023, ce qui représente une augmentation de 12 % par rapport à celle de 52 851 onces enregistrée pour le S1 de 2022.
Coûts décaissés de 1 743 \$ (1 298 \$ US) par once d'or vendue¹.	Les coûts décaissés¹ en dollars canadiens ont augmenté de 13 % par rapport au T2 de 2022, soit 1 538 \$ (1 205 \$ US) par once, en raison d'une augmentation de 39 % du total des charges d'exploitation minière, partiellement contrebalancée par une augmentation de 23 % du nombre d'onces vendues. Le total des coûts décaissés du site minier Eagle River a augmenté de 23 % en raison du plus grand nombre de mètres forés, des déplacements des déchets, des améliorations apportées pour renforcer l'équipe technique et de gestion de la mine et de l'entretien général des infrastructures désuètes du site. Le total des coûts décaissés du site minier Kiena a augmenté de 77 %, en raison principalement d'un accroissement de 96 % de la capacité et de l'augmentation de l'effectif nécessaire au soutien de la production commerciale, qui a été déclarée le 1^{er} décembre 2022.
CMC de 2 238 \$ (1 666 \$ US) par once d'or vendue¹.	Les CMC¹ en dollars canadiens par once ont augmenté de 11 % par rapport au T2 de 2022, soit 2 020 \$ (1 582 \$ US), en raison de l'augmentation des coûts décaissés, d'une hausse des dépenses en immobilisations liées à Eagle River attribuable au remplacement d'infrastructures désuètes sur le site et de la prise en compte des coûts de maintien de l'exploration minière et du développement minier à Kiena.
Marge de trésorerie de 28,7 millions de dollars¹.	La marge de trésorerie¹ a augmenté de 31 % ou de 6,8 millions de dollars par rapport au T2 de 2022 en raison de la hausse des onces vendues et de la hausse du prix de l'or réalisé en dollars canadiens, partiellement contrebalancées par une augmentation des coûts d'exploitation décaissés.
Flux de trésorerie d'exploitation de 14,0 millions de dollars ou 0,09 \$ par action¹.	Augmentation de 16 % ou 1,9 million de dollars (12,1 millions de dollars ou 0,08 \$ par action¹ au T2 de 2022) découlant de l'augmentation de la marge de trésorerie et de la diminution des comptes provisionnels, partiellement contrebalancées par la diminution de la trésorerie liée aux variations du fonds de roulement.
Sorties de flux de trésorerie disponibles de 5,3 millions de dollars ou (0,04) \$ par action¹.	Diminution de 23,3 millions de dollars (28,6 millions de dollars ou (0,20) \$ par action¹ au T2 de 2022), en raison principalement de l'augmentation des flux de trésorerie d'exploitation et de la baisse des dépenses en immobilisations. Des dépenses en immobilisations de 17,8 millions de dollars ont été engagées à Eagle River et à Kiena au cours du trimestre, en comparaison de 38,3 millions de dollars au T2 de 2022.

Perte nette et perte nette ajustée¹ attribuables aux actionnaires de 5,0 millions de dollars ou (0,03) \$ par action.	La perte nette a diminué de 9,3 millions de dollars (14,3 millions de dollars ou (0,10) \$ par action au T2 de 2022), en raison essentiellement de la perte de valeur après impôt de 8,9 millions de dollars de la participation dans une entreprise associée au T2 de 2022. Après avoir retiré cet élément ponctuel, la perte nette ajustée¹ a diminué de 0,4 million de dollars par rapport au T2 de 2022.
---	---

¹ Voir la rubrique, « Mesures de performance non conformes aux IFRS », pour le rapprochement de ces mesures non conformes aux IFRS et des états financiers.

Scott Gilbert, actuellement chef des finances de la Société, quittera ses fonctions auprès de celle-ci avec prise d'effet le 12 septembre 2023 pour occuper un autre poste de cadre supérieur dans le secteur minier. Jonathan Singh a été nommé chef des finances par intérim et la Société a amorcé sa recherche d'une nouvelle personne qui prendra la relève. Ce changement n'a aucune incidence sur les buts et objectifs de la Société ni sur sa capacité à les atteindre.

Indicateurs de production et mises à jour d'exploration

Performance

Complexe Eagle River

- La production au T2 de 2023 a augmenté de 25 % par rapport au T2 de 2022 pour atteindre 22 845 onces, en raison d'une hausse de 28 % de la teneur du minerai traité, partiellement contrebalancée par une baisse de 4 % de la capacité, l'usine ayant traité du minerai provenant exclusivement de la mine souterraine d'Eagle River puisque les stocks de minerai provenant de la fosse Mishi ont été entièrement épuisés au T1 de 2023. Les 64 672 tonnes traitées au T2 représentent un nouveau débit trimestriel record pour le traitement de minerai provenant de la mine souterraine utilisée en tant que source autonome de minerai.
- Les coûts décaissés de 1 526 \$ (1 136 \$ US) par once d'or vendue¹ pour le T2 de 2023 ont augmenté de 9 % ou 131 \$ par rapport au T2 de 2022 en raison d'une augmentation de 23 % du total des coûts d'exploitation des sites miniers attribuable à un plus grand nombre de mètres forés, des déplacements des déchets, des améliorations apportées pour renforcer l'équipe technique et de gestion de la mine sur le site et des améliorations observées au chapitre de l'entretien général, en partie contrebalancés par une augmentation de 13 % du nombre d'onces vendues.
- Les CMC de 2019 \$ (1 504 \$ US) par once d'or vendue¹ pour le T2 de 2023 ont augmenté de 4 % ou 79 \$ par rapport au T2 de 2022 en raison d'une hausse des coûts décaissés et des dépenses liées aux infrastructures du site, partiellement contrebalancée par une augmentation de 13 % du nombre d'onces vendues.
- La marge de trésorerie nette CMC¹ générée a été de 13,6 millions de dollars pour le T2 de 2023 comparativement à 8,8 millions de dollars pour le T2 de 2022, en raison d'une hausse de 13 % du nombre d'onces vendues et d'un prix de l'or réalisé en dollars canadiens plus élevé, facteurs en partie contrebalancés par une hausse de 23 % du total des charges d'exploitation liées au site et par une augmentation de 12 % des dépenses liées aux infrastructures du site.
- Les récents forages d'exploration dans la diorite de la mine ont permis d'étendre la zone 300 Est jusqu'au niveau 1 600 m et restent ouverts en aval-pendage. Plusieurs de ces trous ont recoupé des largeurs plus importantes le long de la marge orientale de la zone et sont interprétés comme étant le résultat de l'intersection de structures. Un des trous a titré 77,6 g/t Au sur 9,4 m de longueur de carotte (40,7 g/t Au en coupe, 6,0 m de largeur réelle). Le forage se poursuit dans ce secteur afin de mieux définir cette partie plus large de la zone.
- Le forage de la zone 300 Est confirme la continuité de la minéralisation en profondeur, ce qui suggère que de nombreuses autres zones parallèles similaires, telles que les zones 808, 811, 818, 711 et 7 Est, ont le même potentiel de continuité en profondeur et seront testées par les forages en cours.
- En surface, le forage d'exploration devrait commencer au S2 de 2023 afin de tester des cibles dans les roches volcaniques adjacentes à la diorite de la mine, ainsi qu'à l'est et à l'ouest de celle-ci. Les forages en surface réalisés l'année dernière ont donné un certain nombre de résultats encourageants, dans l'axe et parallèlement à la zone Falcon 7, ainsi que dans ce qui est interprété comme le prolongement ouest des zones 311 Ouest et 5 de la mine. Environ 700 mètres plus à l'ouest, le forage près de la zone historique 9 a montré 19,4 g/t Au sur 0,7 m. Toutes ces zones seront forées dans le cadre du programme de cette année.
- Sur le côté est de la diorite de la mine, des forages antérieurs dans les roches volcaniques à 150 mètres à l'est et en aval-pendage de la zone historique 2 ont recoupé des veines de quartz et de l'or visible titrant 233,0 g/t Au sur 0,4 mètre. Tout comme les zones Falcon situées à l'ouest de la diorite de la mine, le forage met en évidence le potentiel de découverte de zones supplémentaires dans les roches volcaniques à l'est de la diorite de la mine.

Kiena	• La production du T2 de 2023 a fléchi de 9 % par rapport à celle du T2 de 2022 pour s'établir à 8 147 onces, en raison d'une diminution de 53 % de la teneur du minerai traité, partiellement contrebalancée par une hausse de 96 % de la capacité (51 824 tonnes, un nouveau record trimestriel depuis le redémarrage des activités, malgré les répercussions des incendies de forêt en juin). La teneur est supérieure aux prévisions de 3,7 – 4,7 pour 2023 en raison d'un rapprochement positif global des matériaux dilués récupérés à la suite des activités minières antérieures et de la proportion plus élevée de minerai provenant du gisement Kiena Deep, qui a une teneur plus élevée. • Les CMC de 2 755 \$ (2 052 \$ US) par once d'or vendue¹ ont augmenté de 21 % ou 471 \$ pour le T2 de 2023 par rapport au T2 de 2022, ce qui s'explique par la hausse des coûts décaissés et les coûts de maintien de l'exploration minière et de l'aménagement minier engagés, en partie contrebalancés par une hausse de 58 % du nombre d'onces vendues. Les coûts restent conformes au plan et diminueront une fois la pleine cadence de production atteinte. • La marge de trésorerie nette CMC¹ du T2 de 2023, d'un montant négatif de 0,7 million de dollars, affiche une baisse de 1,2 million de dollars par rapport à celle de 0,5 million de dollars inscrite pour le T2 de 2022, en raison de l'augmentation du total des coûts décaissés et de l'inclusion des coûts de maintien de l'aménagement minier et des frais d'exploration, partiellement contrebalancées par une augmentation de 58 % de la quantité d'onces vendues et un prix moyen de l'or réalisé en dollars canadiens plus élevé. • L'aménagement de la rampe vers le niveau 129, qui permet d'accéder à la zone A de Kiena Deep, s'est poursuivi au cours du T2 de 2023 et est toujours en avance sur le calendrier prévu, ce qui positionne la mine de manière à atteindre des niveaux de production supérieurs aux prévisions pour 2024, selon le calendrier révisé de Kiena. • Des travaux de forage d'exploration souterrains sont en cours pour mieux définir et étendre la zone South Limb dans le but d'augmenter les ressources minérales actuelles d'ici la fin de l'année. Des travaux de forage sont également en cours au niveau 33 à l'est de la mine Kiena pour tester les extensions latérales et en profondeur des zones Martin et Wish. • Des travaux de forage en surface sont en cours dans la zone Presqu'île, située à environ 2 kilomètres à l'ouest de la mine Kiena, afin de mieux définir et de convertir ultérieurement les ressources présumées actuelles en ressources indiquées, en vue de leur conversion prévue en réserves minérales à la fin de l'année. L'excavation d'une rampe d'exploration à partir de la surface pour accéder à la zone Presqu'île près de la surface devrait avoir lieu au S2 de 2023, une fois que les permis nécessaires auront été obtenus. • Les récents résultats d'exploration en surface dans les zones Shawkey et Dubuisson indiquent la possibilité d'accroître les ressources dans les zones adjacentes à l'infrastructure de la mine, ce qui procurerait une deuxième source d'alimentation pour l'usine de traitement de Kiena, qui est sous-utilisée. Ces deux zones se trouvent à proximité de l'aménagement du niveau 33 de la galerie qui s'étend sur plus de 3 kilomètres à l'est de la fosse de la mine Kiena, en direction de la zone Dubuisson. • À Shawkey, les travaux de forage en surface réalisés à la fin de 2022 ont recoupé de larges zones d'altération et de minéralisation, un trou ayant titré une teneur de 2,3 g/t Au sur 72,0 m à l'intérieur d'une diorite. La zone a été étendue sur 200 mètres en amont- pendage et en aval-pendage et reste ouverte en direction du nord-ouest et en aval-pendage. Les prochains forages dans ce secteur l'année prochaine permettront de mieux définir la géométrie et donc le potentiel de cette zone. À Dubuisson, les forages ont confirmé que la minéralisation se produit le long de zones de cisaillement situées au contact entre la diorite et les roches ultramafiques. Un trou a titré 9,8 g/t sur 25,2 m de longueur de carotte (9,8 g/t Au plafonné*, 17,2 m de largeur réelle).
-------	--

VUE D'ENSEMBLE DU MARCHÉ DE L'OR ET DU COURS DE CHANGE DES DEVISES

La valeur de marché de l'or est le principal facteur de rentabilité de la Société. La valeur de marché de l'or dépend de nombreux facteurs industriels et macroéconomiques.

Au T2 de 2023, Wesdome a réalisé un prix moyen de l'or de 2 640 \$ (1 966 \$ US) l'once comparativement à 2 380 \$ (1 864 \$ US) l'once réalisé au T2 de 2022. Au T2 de 2023, la valeur de marché de l'or a été en moyenne de 1 975 \$ US l'once (équivalent en dollars canadiens de 2 652 \$ l'once (1 871 \$ US ou 2 388 \$ l'once en dollars canadiens au T2 de 2022)).

La monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar canadien (« CAD ») puisque toutes ses activités et tous ses actifs sont basés au Canada. Toutefois, les produits des activités ordinaires, la rentabilité et les flux de trésorerie de la Société sont exposés aux variations du dollar américain (« USD ») par rapport aux cours de change du dollar canadien puisque le produit principal de la Société, l'or, est essentiellement négocié en dollars américains. Wesdome n'avait aucun contrat de change à terme durant le T2 de 2023 ni au 30 juin 2023. Cette position sera revue de temps à autre lorsque les conditions du marché le justifient. Veuillez consulter la note 24 des états financiers de la Société pour une analyse de l'exposition de Wesdome au cours de change du dollar canadien et du dollar américain.

PERSPECTIVES

Au début de l'exercice, la Société a établi, pour la totalité de son exercice 2023, des objectifs de production combinés se situant entre 110 000 et 130 000 onces d'or. Les coûts décaissés par once sont actuellement plus élevés que les prévisions en raison des travaux d'extraction du minerai dans la zone Martin, qui ont été exécutés au S1 de 2023, comme prévu. Les coûts décaissés devraient être conformes aux prévisions d'ici la fin de l'exercice et la Société est en bonne voie d'atteindre les objectifs suivants :

	Objectifs pour 2023	Réalisation pour le S1 de 2023
Production aurifère		
Eagle River	80 000 à 90 000 onces	43 004 onces
Mishi	-	332 onces
Kiena	30 000 à 40 000 onces	16 024 onces
	110 000 à 130 000 onces	59 360 onces
Teneur du minerai traité (g/t Au)		
Eagle River	11,5 à 12,5	12,3
Mishi	-	2,3
Kiena	3,7 à 4,7	5,4
Coûts décaissés par once ¹	1 500 \$ à 1 670 \$ (1 150 \$ US à 1 290 \$ US)	1 743 \$ (1 298 \$ US)
CMC par once ¹	2 100 \$ à 2 340 \$ (1 620 \$ US à 1 800 \$ US)	2 238 \$ (1 666 \$ US)

¹ Voir la rubrique, « Mesures de performance non conformes aux IFRS », pour le rapprochement de ces mesures non conformes aux IFRS et des états financiers.

En 2023, les teneurs à Kiena devraient varier de 3,7 g/t à 4,7 g/t, car le minerai proviendra des zones à faible teneur Martin, S50 et VC pour compléter le matériau de Kiena Deep qui sera disponible, lequel est principalement un matériau des franges composé de matériaux périphériques à faible teneur et du minerai dilué provenant de zones précédemment exploitées.

RÉSULTATS FINANCIERS ET OPÉRATIONNELS TRIMESTRIELS

En milliers, sauf les montants par unité et par action	T2 de 2023	T1 de 2023	T4 de 2022	T3 de 2022	T2 de 2022	T1 de 2022	T4 de 2021	T3 de 20 21 ¹
Résultats financiers								
Produits des activités ordinaires ⁴	84 555	76 701	75 035	61 823	61 931	66 694	85 505	67 548
Marge de trésorerie ²	28 722	34 408	26 466	16 993	21 873	30 342	47 681	35 307
Résultat net	(5 014)	(345)	(3 527)	(3 899)	(14 331)	7 051	24 762	14 486
Résultat net ajusté ²	(5 014)	(3 257)	(3 527)	(3 899)	(5 481)	7 051	24 762	17 408
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements ²	22 020	26 124	21 309	4 814	8 844	20 650	44 235	31 848
Flux de trésorerie d'exploitation	13 979	5 120	10 267	12 945	12 101	29 893	48 160	33 890
Sorties de flux de trésorerie disponibles ²	(5 279)	(19 597)	(31 609)	(23 193)	(28 576)	(6 796)	(3 172)	(9 087)
Information par action :								
Bénéfice net (perte nette)	(0,03)	0,00	(0,02)	(0,03)	(0,10)	0,05	0,18	0,10
Bénéfice net ajusté (perte nette ajustée) ²	(0,03)	0,02	(0,02)	(0,03)	(0,04)	0,05	0,18	0,12
Flux de trésorerie d'exploitation ²	0,09	0,04	0,07	0,09	0,08	0,21	0,34	0,24
Sorties de flux de trésorerie disponibles ²	(0,04)	(0,14)	(0,22)	(0,16)	(0,20)	(0,05)	(0,02)	(0,06)
Chiffres clés des états financiers :								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 067	25 060	33 185	24 741	23 516	52 472	56 764	69 473
Fonds de roulement	(2 914)	(14 712)	(38 044)	(35 457)	(4 535)	26 855	39 663	51 358
Total de l'actif	601 320	618 724	619 127	578 762	553 621	574 471	553 719	517 746
Total des passifs non courants	100 172	104 492	105 017	96 809	101 269	104 588	105 172	100 486
Résultats opérationnels								
Broyage (tonnes)								
Eagle River	64 672	48 133	58 306	52 247	59 964	53 217	56 159	56 003
Mishi	-	6 150	0	3 595	7 685	11 873	6 215	3 727
Kiena	51 824	42 324	51 419	16 112	26 478	21 162	38 000	30 470
Capacité	116 496	96 607	109 725	71 954	94 127	86 252	100 374	90 200
Teneur du minerai traité (g/t Au)								
Eagle River	11,4	13,5	14,0	10,7	9,6	11,6	13,7	13,4
Mishi	-	2,3	0,0	2,8	2,8	3,6	2,1	2,3
Kiena	5,0	5,9	5,9	10,2	10,6	7,7	14,1	5,8
Récupération (%)								
Eagle River	96,5	96,9	97,4	96,6	95,6	97,4	97,8	97,9
Mishi	-	72,5	0,0	83,0	81,2	84,8	88,1	78,0
Kiena	97,7	97,9	98,1	98,5	98,5	98,0	98,1	97,9
Production (onces)								
Eagle River	22 845	20 159	25 502	17 405	17 756	19 334	24 267	23 621
Mishi	-	332	0	270	570	1 165	363	212
Kiena	8 147	7 877	9 614	5 208	8 914	5 112	16 929	5 511
Total de l'or produit	30 992	28 368	35 116	22 883	27 240	25 611	41 559	29 344
Ventes d'or (onces)								
Eagle River	22 500	23 659	21 609	18 484	19 321	17 815	23 976	26 632
Mishi	-	341	41	316	679	985	361	368
Kiena	9 500	6 000	9 850	8 700	6 000	9 200	13 207	3 000
Total des ventes d'or	32 000	30 000	31 500	27 500	26 000	28 000	37 544	30 000

En milliers, sauf les montants par unité et par action	T2 de 2023	T1 de 2023	T4 de 2022	T3 de 2022	T2 de 2022	T1 de 2022	T4 de 2021	T3 de 2021 ¹
Par once d'or vendue ²								
Prix moyen réalisé ²	2 640	2 554	2 380	2 246	2 380	2 379	2 275	2 249
Coûts décaissés ²	1 743	1 407	1 540	1 628	1 538	1 295	1 005	1 072
Marge de trésorerie ²	897	1 147	840	618	842	1 084	1 270	1 177
CMC ²	2 238	1 977	2 136	2 217	2 020	1 695	1 412	1 495
Coûts de production par tonne broyée ²	448	454	444	563	435	433	370	370
Cours de change moyens 1 \$ US → \$ CA	1,342 8	1,352 5	1,357 8	1,305 6	1,276 8	1,266 2	1,260 3	1,260 0
Indicateurs de coûts (en \$ US)								
Coûts décaissés ²	1 298	1 040	1 134	1 247	1 205	1 023	797	851
CMC ²	1 666	1 462	1 573	1 698	1 582	1 339	1 121	1 186

1. Les données du T3 de 2021 ont été redressées pour corriger une erreur dans l'évaluation de la contrepartie en actions à recevoir liée à la vente du projet de Moss Lake, qui a clôturée le 31 mai 2021. Le produit de la vente a été redressé, passant de 49,5 à 44,7 millions de dollars, ce qui a réduit le profit sur la vente des propriétés de Moss Lake qui est passé de 34,4 millions de dollars (après impôt de 4,7 millions de dollars) à 30,2 millions de dollars (après impôt de 4,1 millions de dollars). Le résultat net du T3 a diminué de 0,9 million de dollars en raison de la valeur de marché de la contrepartie en actions à recevoir. Le résultat par action du T3 de 2021 est passé de 0,11 \$ à 0,10 \$ par action.
2. Voir la rubrique, « Mesures de performance non conformes aux IFRS », pour le rapprochement de ces mesures non conformes aux IFRS et des états financiers.
3. Les chiffres concernant le tonnage et les onces d'or ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
4. Les produits des activités ordinaires comprennent des montants négligeables provenant de la vente d'argent comme sous-produit.

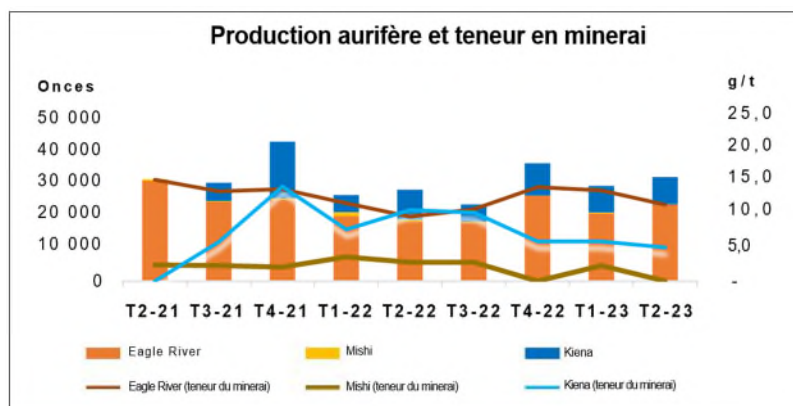
RÉSULTATS FINANCIERS ET OPÉRATIONNELS DU T2 DE 2023

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS

	T2 de 2023	T2 de 2022	Variation		S1 de 2023	S1 de 2022	Variation	
Minerai broyé (tonnes)								
Eagle River	64 672	59 964	4 708	8 %	112 805	113 181	(376)	(0) %
Mishi	-	7 685	(7 685)	(100) %	6 150	19 558	(13 408)	(69) %
Kiena	51 824	26 478	25 346	96 %	94 148	47 640	46 508	98 %
Capacité	116 496	94 127	22 369	24 %	213 103	180 379	32 724	18 %
Teneur du minerai traité (g/t Au)								
Eagle River	11,4	9,6	1,8	19 %	12,3	10,6	1,7	16 %
Mishi	-	2,8	(2,8)	(100) %	2,3	3,3	(1,0)	(30) %
Kiena	5,0	10,6	(5,6)	(53) %	5,4	9,3	(3,9)	(42) %
Récupérations (pourcentage)								
Eagle River	96,5	95,6	0,9	1 %	96,7	96,6	0,1	0 %
Mishi	-	81,2	(81,2)	(100) %	72,5	83,6	(11,1)	(13) %
Kiena	97,7	98,5	(0,8)	(1) %	97,8	98,3	(0,5)	(1) %
Production d'or (onces)								
Eagle River	22 845	17 756	5 089	29 %	43 004	37 090	5 914	16 %
Mishi	-	570	(570)	(100) %	332	1 735	(1 403)	(81) %
Kiena	8 147	8 914	(767)	(9) %	16 024	14 026	1 998	14 %
	30 992	27 240	3 752	14 %	59 360	52 851	6 509	12 %
Ventes d'or (onces)								
Eagle River	22 500	19 321	3 179	16 %	46 159	37 136	9 023	24 %
Mishi	-	679	(679)	(100) %	341	1 664	(1 323)	(80) %
Kiena	9 500	6 000	3 500	58 %	15 500	15 200	300	2 %
	32 000	26 000	6 000	23 %	62 000	54 000	8 000	15 %

¹ Les chiffres concernant le tonnage et les onces d'or ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

La production au complexe Eagle River au T2 de 2023 a augmenté de 25 % pour s'établir à 22 845 onces d'or, ce qui s'explique par la hausse de 28 % de la teneur du minerai traité, partiellement contrebalancée par une diminution de 4 % de la capacité. Au T2 de 2023, la teneur moyenne du minerai traité à Eagle River a été de 11,4 g/t, ce qui se situe légèrement en dessous de la fourchette des objectifs des teneurs d'Eagle River pour 2023 de 11,5 à 12,5 g/t, ce qui s'explique par le séquençement des gradins.



Kiena a produit 8 147 onces d'or au T2 de 2023, soit une baisse de 9 % par rapport au T2 de 2022, en raison d'une diminution de 53 % de la teneur du minerai traité, en partie contrebalancée par une augmentation de 96 % de la capacité. La teneur moyenne du minerai traité à Kiena était de 5,0 g/t, ce qui se situe au-dessus de la fourchette des objectifs des teneurs de Kiena pour 2023 de 3,7 à 4,7 g/t, en raison d'un rapprochement positif global des matériaux dilués récupérés à la suite des activités minières antérieures et de la proportion plus élevée de minerai provenant du gisement Kiena Deep, qui a une teneur plus élevée.

S1 de 2023 par rapport au S1 de 2022

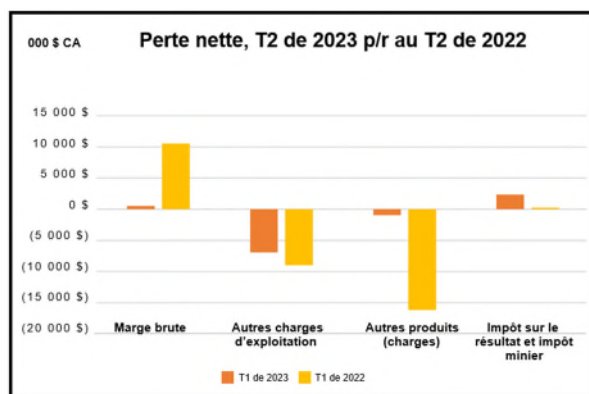
La production d'or du complexe Eagle River pour le S1 de 2023 s'est élevée à 43 336 onces, en comparaison de 38 825 onces pour le S1 de 2022, ce qui représente une augmentation de 12 % attribuable à une hausse de 24 % de la teneur du minerai traité, partiellement contrebalancée par une baisse de 10 % de la capacité découlant du fait que les stocks de minerai provenant de la fosse Mishi ont été complètement épuisés et que la



totalité du minerai provenait de la mine souterraine d'Eagle River après la clôture du T1 2023. La teneur de 12,3 g/t observée à Eagle River depuis le début de l'année se situe dans la fourchette supérieure des prévisions en raison du traitement de minerai supplémentaire à plus haute teneur provenant des zones Falcon et 300.

Kiena a produit 16 024 onces, comparativement à 14 026 onces pour le S1 de 2022, ce qui représente une augmentation de 14 % attribuable à une hausse de 98 % de la capacité, partiellement contrebalancée par une diminution de 42 % de la teneur du minerai traité. La teneur de 5,4 g/t observée à Kiena pour le semestre, qui est supérieure aux prévisions de 3,7 à 4,7 g/t pour Kiena en 2023, s'explique par un rapprochement positif global des matériaux dilués récupérés à la suite des activités minières antérieures et par la proportion plus importante de minerai provenant du gisement Kiena Deep, qui a une teneur plus élevée.

Examen financier, T2 de 2023 comparativement au T2 de 2022



Pour le trimestre clos le 30 juin 2023, une perte nette et une perte nette ajustée¹ attribuables aux actionnaires de 5,0 millions de dollars ou (0,03) \$ par action ont été inscrites, comparativement à une perte nette de 14,3 millions de dollars ou (0,10) \$ par action et à une perte nette ajustée¹ de 5,5 millions de dollars ou (0,04) \$ pour le trimestre correspondant de 2022.

Pour un rapprochement du résultat net ajusté¹ et du résultat net présentés dans les états financiers conformément aux IFRS, voir la rubrique, « Mesures de performance non conformes aux IFRS », du présent rapport de gestion.

En milliers \$	T2 de 2023	T2 de 2022	Variation		S1 de 2023	S1 de 2022	Variation	
Produits des activités ordinaires	84 555	61 931	22 624	37 %	161 256	128 625	32 631	25 %
Coûts et charges								
Coût des ventes	84 048	51 374	32 674	64 %	145 466	96 080	49 386	51 %
Charges de la Société et frais généraux	4 007	3 221	786	24 %	7 669	6 596	1 073	16 %
Rémunération fondée sur des actions ²	1 551	1 554	(3)	(0) %	3 325	1 630	1 695	104 %
Exploration et évaluation	1 267	4 213	(2 946)	(70) %	2 227	7 169	(4 942)	(69) %
Charges de retraite	-	-	-	-	1 190	-	1 190	-
Perte (profit) sur la sortie d'équipement d'exploitation minière	99	(10)	109		317	(12)	329	
	90 972	60 352	30 620		160 194	111 463	48 731	
Résultat d'exploitation	(6 417)	1 579	(7 996)	(506) %	1 062	17 162	(16 100)	(94) %
Ajustement de la juste valeur de la contrepartie en actions à recevoir	459	(3 605)	4 064		(1 577)	(5 839)	4 262	
Quote-part du bénéfice (de la perte) de l'entreprise associée	(310)	(131)	(179)		(666)	(543)	(123)	
Profit (perte) sur la dilution de la participation dans une entreprise associée	228	(429)	657		228	(634)	862	
Perte de valeur de la participation dans une entreprise associée	-	(11 800)	11 800		(2 700)	(11 800)	9 100	
Intérêts et autres charges	(1 330)	(202)	(1 128)		(2 829)	(901)	(1 928)	
Résultat avant impôts	(7 370)	(14 588)	7 218		(6 482)	(2 555)	(3 927)	
Charges (recouvrements) d'impôt minier et d'impôt sur le résultat	(2 356)	(257)	(2 099)		(1 123)	4 725	(5 848)	
Résultat net	(5 014)	(14 331)	9 317	(65) %	(5 359)	(7 280)	1 921	(26) %
Variation de la juste valeur des titres négociables	30	1 410	(1 380)		360	900	(540)	
Résultat global	(5 044)	(15 741)	10 697		(5 719)	(8 180)	2 461	
Flux de trésorerie d'exploitation	13 979	12 101	1 878	16 %	19 099	41 994	(22 895)	(55) %
Sortie de flux de trésorerie disponibles ¹	(5 279)	(28 576)	23 297		(24 876)	(35 372)	10 496	

1 Voir la rubrique, « Mesures de performance non conformes aux IFRS », pour le rapprochement de ces mesures non conformes aux IFRS et des états financiers.

2 Les résultats du S1 de 2023 tiennent compte de l'acquisition accélérée des droits sous-jacents à la rémunération fondée sur des actions se rapportant aux charges de retraite liées à l'ancien chef de la direction, pour un montant de 0,9 million de dollars.

Produits des activités ordinaires

En milliers \$	T2 de 2023	T2 de 2022	Variation		S1 de 2023	S1 de 2022	Variation
Produits d'exploitation							
Or	84 485	61 870	22 615	37 %	161 100	128 476	32 624 25 %
Argent	70	61	9		156	149	7
	84 555	61 931	22 624	37 %	161 256	128 625	32 631 25 %

Au T2 de 2023, Wesdome a généré des produits des activités ordinaires de 84,5 millions de dollars provenant de la vente de 32 000 onces d'or à un prix moyen réalisé de 2 640 \$ (1 966 \$ US) l'once, comparativement à la vente de 26 000 onces d'or à 2 380 \$ (1 864 \$ US) l'once pour des produits des activités ordinaires de 61,9 millions de dollars au T2 de 2022. L'augmentation de 37 % des produits des activités ordinaires est attribuable au nombre supplémentaire d'onces vendues et à la hausse du prix réalisé de l'or en dollars canadiens.

Coût des ventes

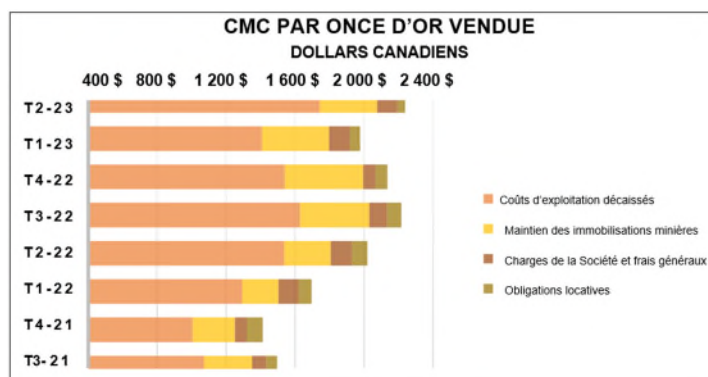
En milliers \$	T2 de 2023	T2 de 2022	Variation		S1 de 2023	S1 de 2022	Variation
Coût des ventes							
Coûts d'extraction et de traitement							
Extraction	26 427	22 519	3 908		53 435	43 434	10 001
Traitement	8 417	5 948	2 469		15 328	11 741	3 587
Frais d'administration du site et de campement	13 694	11 944	1 750		28 055	22 435	5 620
Variation des stocks ¹	6 123	(1 175)	7 298		(862)	(2 925)	2 063
	54 661	39 236	15 425		95 956	74 685	21 271
Redevances	1 172	822	350		2 170	1 725	445
Épuisement et amortissement	28 215	11 316	16 899		47 340	19 670	27 670
	84 048	51 374	32 674	64 %	145 466	96 080	49 386 51 %

1 Voir la note 21 des états financiers de la Société pour une ventilation des stocks et des ajustements des stocks en circuit pour les trimestres clos les 30 juin 2023 et 2022.

Le coût des ventes de 84,0 millions de dollars au T2 de 2023 a augmenté de 64 % ou 32,7 millions de dollars, en raison (i) d'une augmentation de 16,9 millions de dollars liée à l'épuisement et à l'amortissement hors trésorerie découlant d'une hausse des actifs amortissables attribuable à la prise en compte des actifs de Kiena; (ii) d'une augmentation de 7,3 millions de dollars liée à l'ajustement des stocks de minerai et des stocks de lingots découlant de la variation du niveau des stocks; (iii) d'une augmentation de 3,3 millions de dollars du total des coûts d'exploitation d'Eagle River attribuable au plus grand nombre de mètres forés, aux déplacements des déchets, aux améliorations apportées pour renforcer l'équipe technique et de gestion de la mine sur le site et aux améliorations apportées à l'entretien général; et (iv) d'une augmentation de 4,8 millions de dollars du total des coûts d'exploitation de Kiena attribuable à un accroissement de 96 % de la capacité et à l'augmentation de l'effectif nécessaire au soutien de la production commerciale, qui a été déclarée le 1^{er} décembre 2022.

Les coûts décaissés et les CMC par once d'or vendue au T2 de 2023 se sont élevés à 1 743 \$ (1 298 \$ US) et à 2 238 \$ (1 666 \$ US), comparativement à des coûts décaissés et des CMC par once d'or vendue de 1 538 \$ (1 205 \$ US) et de 2 020 \$ (1 582 \$ US) respectivement au T2 de 2022.

(Voir la rubrique, « Mesures de performance non conformes aux IFRS », pour le rapprochement de ces mesures et des états financiers.)



Charges de la Société et frais généraux

Au T2 de 2023, les charges de la Société et les frais généraux ont augmenté de 0,8 million de dollars, ou de 24 %, pour atteindre 4,0 millions de dollars en raison principalement de l'accroissement des activités d'entreprise et de l'augmentation du personnel technique au siège social. Les charges de la Société et les frais généraux devraient se situer entre 3,5 et 3,7 millions de dollars sur une base trimestrielle pour le reste de 2023.

Paielements fondés sur des actions

Au T1 de 2023, la Société a attribué 770 498 options sur actions, 95 429 unités d'actions restreintes (« **UAR** ») et 190 862 unités d'actions de performance (« **UAP** ») à ses employés et dirigeants dans le cadre de son régime d'achat d'actions général de 2020. Toutes les options sur actions et les UAR ont une durée d'acquisition de trois ans, la première tranche étant acquise à la date du premier anniversaire de l'émission. Les UAP sont assorties de conditions d'acquisition de titres conditionnelles au maintien de l'emploi à la fin de la période de performance de trois ans.

Le 14 mars 2023, la Société a accordé 14 684 unités d'actions différées (« **UAD** ») à son administrateur non dirigeant nouvellement nommé (« **participant** ») dans le cadre du régime, évaluées à environ 0,1 million de dollars. En vertu du régime approuvé par les actionnaires de la Société le 2 juin 2020, 75 % des honoraires annuels des administrateurs doivent être versés sous forme d'attributions fondées sur des actions. Chaque UAD a la même valeur qu'une action ordinaire de Wesdome. Les UAD ne peuvent être rachetées que lorsque le participant a cessé d'occuper tout poste ou tout emploi ou d'exercer toute fonction d'administrateur auprès de Wesdome et de toutes ses sociétés affiliées.

Le 15 mai 2023, la Société a attribué 44 516 UAR à l'un de ses dirigeants dans le cadre de son régime général de 2020 et 10 706 UAD à ses administrateurs non dirigeants (les « **participants** »). Les UAR ont une durée d'acquisition de trois ans, la première tranche étant acquise le 14 mai 2024. Toutes les UAD sont pleinement acquises à la date d'attribution et deviennent payables lors du départ à la retraite des administrateurs.

Le 24 mai 2023, la Société a attribué 85 056 UAD aux participants dans le cadre du régime général de 2020. Toutes les UAD sont pleinement acquises à la date d'attribution et deviennent payables lors du départ à la retraite des administrateurs.

Le 30 juin 2023, la Société a attribué 98 837 options sur actions, 37 834 UAR et 75 668 UAP à l'un de ses dirigeants dans le cadre du régime général de 2020. Les options sur actions et les UAR ont une durée d'acquisition de trois ans, la première tranche étant acquise le 29 juin 2024. Les UAP sont assorties de conditions d'acquisition de titres conditionnelles au maintien de l'emploi à la fin de la période de performance de trois ans.

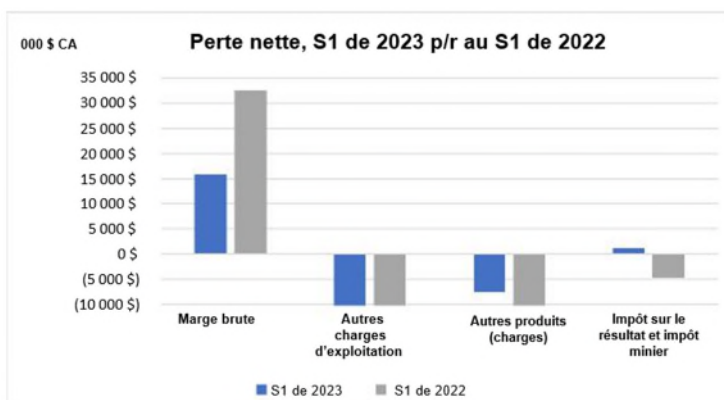
Pour le trimestre clos le 30 juin 2023, la charge de rémunération comptabilisée dans le cadre des régimes s'élevait à 1,5 million de dollars.

Exploration et évaluation

Toutes les dépenses liées à des activités d'exploration et d'évaluation sont passées en charges jusqu'à ce que la Société ait établi la faisabilité technique et la viabilité commerciale. Au T2 de 2023, Wesdome a consacré 1,3 million de dollars à son programme d'exploration, dont 0,4 million de dollars à Eagle River et 0,9 million de dollars à Kiena.

Examen financier, S1 de 2023 comparativement au S1 de 2022

Pour le S1 de 2023, une perte nette attribuable aux actionnaires de 5,4 millions de dollars ou (0,04) \$ par action a été inscrite, comparativement à 7,3 millions de dollars ou (0,05) \$ par action pour le S1 de 2022. Compte tenu de la comptabilisation en résultat net ponctuelle de la perte de valeur de la participation dans une entreprise associée de 2,0 millions de dollars (déduction faite de l'impôt différé de 0,7 million de dollars), qui s'explique par la baisse prolongée du cours de l'action de Goldshore, et des charges de retraite de 1,6 million de dollars (déduction faite de l'impôt différé de 0,5 million de dollars), la perte nette ajustée¹ pour le S1 de 2023 s'est chiffrée à 1,8 million de dollars ou (0,01) \$ par action. En comparaison, un bénéfice net ajusté¹ de 1,6 million de dollars ou 0,01 \$ par action avait été inscrit pour le S1 de 2022.



Pour un rapprochement du résultat net ajusté¹ et du résultat net présentés dans les états financiers conformément aux IFRS, voir la rubrique, « Mesures de performance non conformes aux IFRS », du présent rapport de gestion.

Produits des activités ordinaires

Au S1 de 2023, Wesdome a généré des produits des activités ordinaires de 161,1 millions de dollars provenant de la vente de 62 000 onces d'or à un prix moyen réalisé de 2 598 \$ (1 928 \$ US) l'once, tandis qu'elle avait généré des produits des activités ordinaires de 128,5 millions de dollars provenant de la vente de 54 000 onces d'or à 2 379 \$ (1 871 \$ US) l'once au S1 de 2022. L'augmentation de 25 % des produits des activités ordinaires est attribuable à la hausse de 15 % du nombre d'onces vendues, conjuguée à la hausse du prix réalisé de l'or en dollars canadiens.

Coût des ventes

Le coût des ventes a augmenté de 49,4 millions de dollars ou 51 % au S1 de 2023 comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2022, en raison principalement (i) d'une augmentation de 27,7 millions de dollars liée à l'épuisement et à l'amortissement hors trésorerie découlant d'une hausse des actifs amortissables attribuable à la prise en compte des actifs de Kiena; (ii) d'une augmentation de 8,3 millions de dollars du total des coûts d'exploitation d'Eagle River attribuable au plus grand nombre de mètres forés, aux déplacements des déchets, aux améliorations apportées pour renforcer l'équipe technique et de gestion de la mine sur le site et aux améliorations apportées à l'entretien général; et (iii) d'une augmentation de 10,9 millions de dollars du total des coûts d'exploitation de Kiena attribuable à un accroissement de 98 % de la capacité et à l'augmentation de l'effectif nécessaire au soutien de la production commerciale, qui a été déclarée le 1^{er} décembre 2022; et (iv) d'une augmentation de 2,1 millions de dollars liée à l'ajustement des stocks de minerai et des stocks de lingots découlant de la variation du niveau des stocks.

Charges de la Société et frais généraux

Au S1 de 2023, les charges de la Société et les frais généraux ont augmenté de 1,1 million de dollars, ou de 16 %, en raison principalement de l'augmentation du personnel technique et administratif au siège social.

Charges de retraite

La Société a versé une indemnité de retraite totale de 2,1 millions de dollars, qui comprend un paiement en trésorerie de 1,2 million de dollars et l'acquisition anticipée des droits rattachés à une rémunération fondée sur des actions de 0,9 million de dollars à l'ancien chef de la direction.

Provisions pour démantèlement

La Société a comptabilisé les coûts de démantèlement de ses sites miniers actifs et inactifs sur la base des meilleures estimations de la direction concernant les coûts futurs qui devront être engagés pour régler les obligations à la date de fermeture des sites, à la lumière des informations disponibles à la date de présentation de l'information financière. Bien que le montant final des coûts de démantèlement soit incertain, la Société a estimé ses coûts de démantèlement futurs pour le complexe Eagle River à 16 754 000 \$ et ceux pour le complexe minier Kiena, à 10 253 000 \$. Les coûts estimés ont été actualisés sur une période de cinq à huit ans en utilisant des taux d'actualisation compris entre 5,31 % et 5,61 % au 30 juin 2023. La Société a fourni des garanties financières d'un montant total de 16 567 000 \$ relativement à ces obligations environnementales futures.

Au 30 juin 2023, la valeur comptable totale des provisions pour démantèlement s'établissait à 19 819 000 \$.

Charge fiscale

En milliers \$						
	T2 de 2023	T2 de 2022	Variation		S1 de 2023	S1 de 2022
Charges d'impôt minier et d'impôt sur le résultat						
Exigibles	1 522	1 788	(266)		3 540	4 276
Différés	(3 878)	(2 045)	(1 833)		(4 663)	449
	(2 356)	(257)	(2 099)	817 %	(1 123)	4 725
						(5 848) (124) %

À l'heure actuelle, Wesdome est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat et à l'impôt minier sur les profits tirés des ressources en Ontario. Au 30 juin 2023, la Société a comptabilisé un montant à recevoir courant de 6,0 millions de dollars au titre de l'impôt sur le résultat et de l'impôt minier.

PERFORMANCE DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

COMPLEXE EAGLE RIVER

Le complexe Eagle River, situé à 50 kilomètres à l'ouest de Wawa, en Ontario, comprend la mine souterraine Eagle River (en production depuis 1995) et une installation de traitement du minerai adjacentes à l'ancienne mine à ciel ouvert de Mishi, et est autorisé à produire 1 200 tonnes par jour. La mine à ciel ouvert de Mishi, qui a commencé ses activités en 2002, a été épuisée au T4 de 2020 et les stocks de minerai sont maintenant entièrement épuisés.

Examen de la production, T2 de 2023 par rapport au T2 de 2022

	T2 de 2023	T2 de 2022	Variation		S1 de 2023	S1 de 2022	Variation	
Résultats d'exploitation								
Eagle River								
Tonnes broyées	64 672	59 964	4 708	8 %	112 805	113 181	(376)	(0) %
Teneur du minerai traité (g/t Au)	11,4	9,6	1,8	19 %	12,3	10,6	1,7	16 %
Taux de récupération moyen des broyeurs (%)	96,5	95,6	0,9	1 %	96,7	96,6	0,1	0 %
Production d'or (onces)	22 845	17 756	5 089	29 %	43 004	37 090	5 914	16 %
Ventes d'or (onces)	22 500	19 321	3 179	16 %	46 159	37 136	9 023	24 %
Mishi								
Tonnes broyées	-	7 685	(7 685)	(100) %	6 150	19 558	(13 408)	(69) %
Teneur du minerai traité (g/t Au)	-	2,8	(2,8)	(100) %	2,3	3,3	(1,0)	(30) %
Taux de récupération moyen des broyeurs (%)	-	81,2	(81,2)	(100) %	72,5	83,6	(11,1)	(13) %
Production d'or (onces)	-	570	(570)	(100) %	332	1 735	(1 403)	(81) %
Ventes d'or (onces)	-	679	(679)	(100) %	341	1 664	(1 323)	(80) %
Complexe Eagle River								
Tonnes broyées	64 672	67 649	(2 977)	(4) %	118 955	132 739	(13 784)	(10) %
Teneur du minerai traité (g/t Au)	11,4	8,9	2,5	28 %	11,8	9,5	2,3	24 %
Taux de récupération moyen des broyeurs (%)	96,5	95,1	1,4	1 %	96,4	95,9	0,5	1 %
Disponibilité des installations de broyage (%)	90,7	85,9	4,8	6 %	92,4	87,6	4,8	5 %
Production d'or (onces)	22 845	18 326	4 519	25 %	43 336	38 825	4 511	12 %
Ventes d'or (onces)	22 500	20 000	2 500	13 %	46 500	38 800	7 700	20 %

Au cours du T2 de 2023, le complexe Eagle River a produit 22 845 onces d'or, contre 18 326 onces au T2 de 2022, ce qui s'explique par une hausse de 28 % de la teneur du minerai traité, partiellement contrebalancée par une diminution de 4 % de la capacité, les stocks de minerai provenant de la fosse Mishi étant maintenant complètement épuisés. Au T2 de 2023, l'usine a traité 64 672 t, un débit trimestriel record pour le traitement de minerai provenant de la mine souterraine utilisée en tant que source autonome de minerai, ou 711 tpj, contre 67 649 t, ou 743 tpj au T2 de 2022 (y compris Mishi). La teneur du complexe Eagle River a augmenté pour s'établir à 11,4 g/t au T2 de 2023, en comparaison de 8,9 g/t au T2 de 2022, en raison de l'excellent rendement au chapitre de la teneur du minerai de la zone 300 et du fait que les installations ont traité du minerai provenant exclusivement de la mine souterraine Eagle River. La récupération globale est passée de 95,1 % à 96,5 %.

Examen financier, T2 de 2023 par rapport au T2 de 2022

En milliers, sauf les montants par unité et par action	T2 de 2023	T2 de 2022	Variation		S1 de 2023	S1 de 2022	Variation	
Résultats financiers								
Produits d'or tirés de l'exploitation minière	59 061	47 638	11 423	24 %	120 152	92 681	27 471	30 %
Coût des ventes								
Extraction	14 212	13 193	1 019	8 %	29 037	25 805	3 232	13 %
Traitement	5 037	4 241	796	19 %	9 166	8 385	781	9 %
Frais d'administration du site et de campement	10 216	8 718	1 498	17 %	20 714	16 468	4 246	26 %
Variation des stocks	3 729	963	2 766	287 %	1 943	(671)	2 614	(390) %
Redevances	1 172	822	350	43 %	2 170	1 725	445	26 %
Charge d'amortissement et d'épuisement	12 974	10 343	2 631	25 %	23 246	17 977	5 269	29 %
	47 340	38 280	9 060	24 %	86 276	69 689	16 587	24 %
Charge d'amortissement	(12 974)	(10 343)	(2 631)	25 %	(23 246)	(17 977)	(5 269)	29 %
Produits d'argent	(40)	(46)	6	(13) %	(101)	(103)	2	(2) %
Total des coûts décaissés ¹	34 326	27 891	6 435	23 %	62 929	51 609	11 320	22 %
Coûts décaissés par once d'or vendue (dollars canadiens) ¹	1 526	1 395	131	9 %	1 353	1 330	23	2 %
Marge de trésorerie ¹	24 735	19 747	4 988	25 %	57 223	41 072	16 151	39 %
Total des coûts décaissés ¹	34 326	27 891	6 435	23 %	62 929	51 609	11 320	22 %
Maintien de l'exploration minière et du développement minier	6 190	5 297	893	17 %	11 804	10 552	1 252	12 %
Maintien des immobilisations minières	1 598	1 556	42	3 %	4 798	2 066	2 732	132 %
Installations de gestion des résidus	12	122	(110)	(90) %	14	205	(191)	(93) %
Charges de la Société et frais généraux	1 898	1 595	303	19 %	3 714	3 229	485	15 %
Paiements d'obligations locatives	1 410	2 345	(935)	(40) %	3 194	4 431	(1 237)	(28) %
Total des coûts de maintien complets	45 434	38 806	6 628	17 %	86 453	72 092	14 361	20 %
Coût de maintien complet par once d'or (dollars canadiens) ¹	2 019	1 940	79	4 %	1 859	1 858	1	0 %
Coûts de production par tonne broyée ¹	503	387	116	30 %	474	386	88	23 %
Dépenses en immobilisations - croissance	-	157	(157)	(100) %	-	499	(499)	(100) %
Dépenses en immobilisations - maintien	7 800	6 975	825	12 %	16 616	12 823	3 793	29 %
Dépenses en immobilisations - total	7 800	7 132	668	9 %	16 616	13 322	3 294	25 %
Marge de trésorerie nette CMC ¹	13 627	8 832	4 795	54 %	33 699	20 589	13 110	64 %

¹ Voir la rubrique, « Mesures de performance non conformes aux IFRS », pour le rapprochement de ces mesures non conformes aux IFRS et des états financiers.

Produits des activités ordinaires

Au T2 de 2023, le complexe Eagle River a généré des produits des activités ordinaires de 59,1 millions de dollars tirés de la vente de 22 500 onces d'or, comparativement à des produits des activités ordinaires de 47,6 millions de dollars provenant de la vente de 20 000 onces au T2 de 2022. Les produits des activités ordinaires ont augmenté de 24 % par rapport au T2 de 2022 en raison de la hausse du nombre d'onces vendues et de la hausse du prix réalisé en dollars canadiens.

Coût des ventes

Le coût des ventes a augmenté de 9,1 millions de dollars par rapport à 38,3 millions au T2 de 2022, en raison principalement (i) d'une augmentation de 3,3 millions de dollars du total des coûts d'exploitation attribuable au plus grand nombre de mètres forés, aux déplacements des déchets, aux améliorations apportées pour renforcer l'équipe technique et de gestion de la mine sur le site et aux améliorations apportées à l'entretien général; (ii) d'une augmentation de 2,8 millions de dollars liée à l'ajustement des stocks de minerai et des stocks de lingots découlant de la variation du niveau des stocks; et (iii) d'une augmentation de 2,6 millions de dollars liée à l'épuisement et à l'amortissement hors trésorerie attribuable à une hausse des actifs amortissables.



Les coûts décaissés de 1 526 \$ (1 136 \$ US) par once d'or vendue au T2 de 2023 ont augmenté de 9 % ou de 131 \$ par once par rapport à 1 395 \$ (1 093 \$ US) au T2 de 2022, en raison de l'augmentation des coûts d'exploitation, partiellement contrebalancée par l'augmentation du nombre d'onces vendues. Les CMC de 2 019 \$ (1 504 \$ US) par once d'or vendue ont augmenté de 4 % ou de 79 \$ par once au T2 de 2023 par rapport à 1 940 \$ (1 519 \$ US), en raison de la hausse des coûts d'exploitation et des dépenses liées aux infrastructures du site, en partie contrebalancée par la hausse du nombre d'onces vendues.

Mine souterraine Eagle River

Aménagement et forage

La découverte par le passé d'au moins deux nouvelles zones parallèles importantes dans la partie ouest de la mine (c.-à-d. les zones 300 et 7) et, plus récemment, de la zone Falcon située dans des roches volcaniques à l'extérieur de la roche hôte de diorite historiquement exploitée a motivé un rythme accru de forage d'exploration au cours des dernières années.

La découverte et la production initiale de la zone Falcon 7 réaffirment le potentiel des roches volcaniques environnantes à abriter d'importants gisements de minéralisation aurifère et demeurent une priorité pour le forage. Plus récemment, des forages en surface et souterrains effectués à partir de la nouvelle galerie d'exploration de 355 m ont permis de définir l'étendue en amont-plongeant de la zone Falcon 7 et d'étendre la minéralisation à la surface avec le récent forage à moins de 50 m de la surface. Le forage de la zone Falcon 7 est effectué à 150 m à l'ouest de la diorite de la mine et a recoupé des veines de quartz bien altérées et minéralisées avec de l'or visible. La minéralisation aurifère se trouve dans un volcanoclastique intermédiaire, interprété comme étant plus cassant et constituant un meilleur hôte pour la minéralisation aurifère que les unités d'écoulement volcanique mafique relativement ductiles qui l'entourent.

Dans la diorite de la mine, les forages d'extension et de définition en cours dans la zone 300 Est ont confirmé une fois de plus la continuité de la géométrie et la cohérence de la minéralisation à haute teneur en aval-pendage. La zone 300 Est, précédemment définie du niveau 750 m jusqu'au niveau 1 400 m, a été prolongée jusqu'au niveau 1 600 m et reste ouverte en profondeur. La largeur des veines de quartz est généralement inférieure à 1,5 mètre de largeur réelle; cependant, les récents forages effectués le long de la marge orientale de la zone 300 Est ont révélé des largeurs plus importantes. Cela se produit dans une zone qui est interprétée comme étant à l'intersection de plusieurs structures ayant des orientations différentes et/ou des plis qui donnent des zones plus larges de minéralisation aurifère. Ces largeurs plus importantes et cette géométrie plus complexe sont semblables à celles de la lentille 303 précédemment exploitée, située à environ 400 m en amont-pendage de cette zone, qui a été en grande partie exploitée en 2019.

Les faits saillants des forages récents sont résumés ci-dessous (voir le communiqué de presse daté du 14 juin 2023).

- Trou 925-E-231 : 77,6 g/t Au sur 9,4 m de longueur de carotte (teneur de coupe de 40,7 g/t Au, 6,0 m de largeur réelle)
Comprend 225,1 g/t AU sur 3,0 m de longueur de carotte
- Trou 925-E-233 : 42,6 g/t Au sur 4,9 m de longueur de carotte (teneur de coupe de 42,3 g/t Au, 1,7 m de largeur réelle)
Comprend 62,8 g/t Au sur 3,3 m de longueur de carotte
- Trou 771-E-33 : 150,7 g/t Au sur 2,8 m de longueur de carotte (teneur de coupe de 51,7 g/t Au, 1,6 m de largeur réelle)
Comprend 497,8 g/t Au sur 0,7 m de longueur de carotte

Les teneurs d'essai sont toutes coupées à 140,0 g/t dans tous les cas. Les largeurs réelles sont estimées.

Le forage de la zone 300 Est confirme la continuité de la minéralisation en profondeur, suggérant ainsi que de nombreuses autres zones parallèles similaires, telles que les zones 808, 811, 818, 711 et 7 Est, ont le même potentiel de continuité en profondeur.

Parallèlement, des forages d'exploration souterrains sont en voie d'être réalisés en profondeur dans les zones 300E, 711 et 811, qui demeurent ouvertes dans l'axe de plongée.



Exploration en surface

Le forage en surface devrait commencer au S2 de 2023 au moyen d'une foreuse pour tester des cibles dans les roches volcaniques adjacentes à la zone Falcon 7 et d'autres zones le long de ce corridor plus à l'ouest. Les forages précédents ont recoupé un certain nombre de résultats encourageants, le long de la zone Falcon 7 et subparallèlement à celle-ci, y compris le prolongement ouest des zones 311 Ouest et 5 dans les roches volcaniques. Des forages limités ont également recoupé ce qui est interprété comme un filon plongeant plus à l'ouest près de la zone historique 9, un trou ayant recoupé 19,4 g/t Au sur 0,7 m. Toute ressource découverte dans cette zone pourrait améliorer de manière significative la flexibilité opérationnelle future de l'actif.

De plus, le forage initial en surface dans les roches volcaniques à 150 mètres à l'est et en aval-pendage de la zone 2 précédemment exploitée a recoupé des roches volcaniques altérées avec des veines de quartz et de l'or visible. Un trou a recoupé 233,0 g/t Au sur 0,4 mètre. Comme pour la zone Falcon 7 située à l'ouest de la diorite de la mine, les récents travaux de forage mettent en évidence la possibilité de découvrir d'autres zones dans les roches volcaniques à l'est de la diorite de la mine.

Gestion des résidus et de l'eau

Étant donné que les activités minières de la fosse de Mishi ont pris fin, celle-ci fournit un lieu de stockage tampon pour gérer l'excédent d'eau qui peut provenir de la crue en surface et du bassin de récupération, près de l'usine Eagle River, au besoin. L'élévation à la phase 5 qui est en cours de construction fournira trois ans de capacité additionnelle. Les travaux de conception technique ont été achevés au T2 de 2021, et les travaux de construction ont commencé au T3 de 2021. Jusqu'à présent, des fonds de 5,7 millions de dollars ont été engagés pour l'élévation à la phase 5. La Société construit une nouvelle usine de traitement des eaux par osmose inverse afin de satisfaire aux critères environnementaux de plus en plus stricts pour les rejets. La mise en service de cette usine est prévue pour le S2 de 2023.

COMPLEXE KIENA

Le complexe minier Kiena est une infrastructure intégrée d'extraction et de broyage entièrement autorisée qui comprend un puits d'exploitation de 930 m et une usine d'une capacité de 2 000 tpj. De 1981 à 2013, la mine a produit 1,75 million d'onces d'or à partir de 12,5 millions de tonnes de minerai à une teneur d'or de 4,5 g/t Au. L'essentiel de cette production provenait de la zone S-50, à des profondeurs entre 100 et 1000 m.

Examen de la production, T2 de 2023 par rapport au T2 de 2022

	T2 de 2023	T2 de 2022	Variation		S1 de 2023	S1 de 2022	Variation	
Résultats d'exploitation								
Tonnes broyées	51 824	26 478	25 346	96 %	94 148	47 640	46 508	98 %
Teneur du minerai traité (g/t Au)	5,0	10,6	(5,6)	(53) %	5,4	9,3	(3,9)	(42) %
Taux de récupération moyen des broyeurs (%)	97,7	98,5	(0,8)	(1) %	97,8	98,3	(0,5)	(1) %
Disponibilité des installations de broyage (%)	93,5	97,6	(4,1)	(4) %	94,4	96,5	(2,1)	(2) %
Production d'or (onces)	8 147	8 914	(767)	(9) %	16 024	14 026	1 998	14 %
Ventes d'or (onces) ¹	9 500	6 000	3 500	58 %	15 500	15 200	300	2 %

La mine Kiena a produit 8 147 onces d'or au T2 de 2023, comparativement à 8 914 onces d'or au T2 de 2022, en raison principalement d'une diminution de 53 % de la teneur du minerai traité, en partie contrebalancée par un accroissement de 96 % de la capacité. Au T2 de 2023, l'usine a traité 51 824 t, un débit trimestriel record depuis le redémarrage des activités, ou 569 tpj, comparativement à 26 478 t, ou 291 tpj, au T2 de 2022, lorsque les activités de traitement ont commencé, le traitement ayant permis de stocker du minerai à haute teneur provenant des activités préliminaires à la mise en valeur dans la zone A. Les teneurs de la mine Kiena ont diminué pour passer de 10,6 g/t au T2 de 2022 à 5,0 g/t au T2 de 2023 du fait que le minerai traité provient des zones S50 et Martin dont la teneur est plus faible pendant que la rampe d'accès à la zone Kiena Deep est aménagée. La récupération de l'or a diminué pour s'établir à 97,7 %, en comparaison de 98,5 % pour la période correspondante de 2022, en raison surtout de la baisse de la teneur du minerai traité.

Examen financier, T2 de 2023 comparativement au T2 de 2022

En milliers, sauf les montants par unité et par action	T2 de 2023	T2 de 2022	Variation		S1 de 2023	S1 de 2022	Variation	
Produits d'or provenant de l'exploitation minière	25 424	14 232	11 192	79 %	40 948	35 795	5 153	14 %
Coût des ventes								
Extraction	12 215	9 326	2 889	31 %	24 398	17 629	6 769	38 %
Traitement	3 380	1 707	1 673	98 %	6 162	3 356	2 806	84 %
Frais d'administration du site et de campement	3 478	3 226	252	8 %	7 341	5 967	1 374	23 %
Variation des stocks	2 394	(2 138)	4 532	(212) %	(2 805)	(2 254)	(551)	24 %
Charge d'amortissement et d'épuisement	15 177	900	14 277	1 586 %	23 966	1 553	22 413	1 443 %
	36 644	13 021	23 623	181 %	59 062	26 251	32 811	125 %
Charge d'amortissement	(15 177)	(900)	(14 277)	1 586 %	(23 966)	(1 553)	(22 413)	1 443 %
Produits d'argent	(30)	(14)	(16)	114 %	(55)	(46)	(9)	20 %
Total des coûts décaissés ¹	21 437	12 107	9 330	77 %	35 041	24 652	10 389	42 %
Coûts décaissés par once d'or vendue (dollars canadiens) ¹	2 257	2 018	239	12 %	2 261	1 622	639	39 %
Marge de trésorerie ¹	3 987	2 125	1 862	88 %	5 907	11 143	(5 236)	(47) %
Total des coûts décaissés ¹	21 437	12 107	9 330	77 %	35 041	24 652	10 389	42 %
Maintien de l'exploration minière et du développement minier	2 834	-	2 834	100 %	5 704	-	5 704	100 %
Maintien des immobilisations minières	-	-	0	100 %	-	-	0	100 %
Installations de gestion des résidus	-	-	0	100 %	-	-	0	100 %
Charges de la Société et frais généraux	1 899	1 595	304	19 %	3 714	3 230	484	15 %
Paiement d'obligations locatives	-	-	0	100 %	-	-	0	100 %
Total des coûts de maintien complets ¹	26 170	13 702	12 468	91 %	44 459	27 882	38 999	59 %
Coûts de maintien complets par once d'or (dollars canadiens) ¹	2 755	2 284	471	21 %	2 868	1 834	1 034	56 %
Coûts de production par tonne broyée ¹	379	557	(178)	(32) %	430	567	(137)	(24) %
Dépenses en immobilisations - croissance	7 214	28 413	(21 199)	(75) %	18 261	72 935	(54 674)	(75) %
Dépenses en immobilisations - maintien	2 834	-	2 834	0 %	5 704	-	5 704	0 %
Dépenses en immobilisations - total	10 048	28 413	(18 365)	(65) %	23 965	72 935	(54 674)	(67) %
Marge de trésorerie nette CMC ¹	(746)	530	(1 276)	(241) %	(3 511)	7 913	(11 424)	(144) %

¹ Voir la rubrique, « Mesures de performance non conformes aux IFRS », pour le rapprochement de ces mesures non conformes aux IFRS et des états financiers.

Produits des activités ordinaires

Au cours du T2 de 2023, Kiena a généré des produits des activités ordinaires tirés de la vente d'or totalisant 25,4 millions de dollars grâce à la vente de 9 500 onces, comparativement à des produits des activités ordinaires de 14,2 millions de dollars tirés de la vente de 6 000 onces pour la période correspondante de 2022. Les produits tirés des ventes ont augmenté de 79 % par rapport au T2 de 2022 en raison de la hausse du nombre d'onces vendues et de l'augmentation du prix réalisé en dollars canadiens.

Coût des ventes

Le coût des ventes de 36,6 millions de dollars au T2 de 2023 affiche une hausse de 23,6 millions de dollars par rapport à celui du T2 de 2022, en raison essentiellement (i) d'une augmentation de 4,8 millions de dollars du total des coûts d'exploitation attribuable à un accroissement de 96 % de la capacité et à l'augmentation de l'effectif nécessaire au soutien de la production commerciale, qui a été déclarée le 1^{er} décembre 2022; (ii) d'une augmentation de 14,3 millions de dollars liée à l'épuisement et à l'amortissement hors trésorerie découlant d'une hausse des actifs amortissables; et (iii) d'une augmentation de 4,5 millions de dollars liée à l'ajustement des stocks de minerai et des stocks de lingots découlant de la variation du niveau des stocks.

Les coûts décaissés de 2 257 \$ (1 681 \$ US) par once d'or vendue au T2 de 2023 ont augmenté de 12 % ou de 239 \$ par once par rapport aux coûts de 2 018 \$ (1 581 \$ US) au T2 de 2022, et les CMC de 2 755 \$ (2 052 \$ US) par once d'or vendue ont augmenté de 21 % ou de 471 \$ par once par rapport à 2 284 \$ (1 789 \$ US) au T2 de 2022, ce qui s'explique principalement par l'accroissement de la capacité, la hausse des coûts d'exploitation et la prise en compte des coûts de maintien de l'exploration minière et du développement minier, en partie contrebalancés par une hausse de 58 % du nombre d'onces vendues.



Mine souterraine Kiena

Mise en valeur et forage

Depuis l'achèvement de l'ÉFP en 2021 et les activités de préproduction qui ont suivi, les travaux de forage souterrain ont eu une visée d'exploration afin d'analyser les secteurs à proximité de la zone Kiena Deep A, qui s'étend maintenant de façon continue de 1 100 m à environ 2 000 m sous la surface et demeure ouverte en profondeur. Ces travaux d'exploration ont été couronnés de rapides succès grâce à la découverte des zones Footwall. Puis en 2022, ils ont confirmé la présence, en profondeur, du flanc sud du pli de la zone Kiena Deep A. Ce secteur reste ouvert le long de l'axe et en aval-pendage.

Au cours du S2 de 2022, des trous de forage ont recoupé deux nouvelles zones dans le basalte de la paroi suspendue. Ces nouvelles zones de basalte se trouvent toutes deux en dessous d'un pli ou d'une pente abrupte observée dans la plongée de la zone Kiena Deep A. Cela demeure une priorité pour les forages souterrains menés tout au long de 2023, qui restent en dehors des réserves minérales actuelles.

La découverte récente des zones Footwall, de la zone du flanc sud et des nouvelles zones de basalte offre la possibilité d'augmenter le nombre d'onces par mètre vertical et de fournir des fronts de taille supplémentaires durant l'exploitation d'une même infrastructure. La découverte de ces zones révèle la possibilité d'extraire davantage d'onces du basalte, où la roche est de qualité nettement supérieure à celle de l'éponte inférieure de la zone A, ce qui ouvre la voie à des taux de mise en valeur accrus. Cette section demeure l'une des cibles des travaux de forage en cours.

Exploration en surface

Depuis 2021, l'exploration en surface à Kiena s'est intensifiée et s'est d'abord concentrée sur des cibles d'exploration à proximité de la mine Kiena. Au départ, ces programmes de forage ont été réalisés dans l'axe (zones Shawkey) ou à l'est (zones Dubuison) de la mine Kiena dans la formation potentielle Jacola afin de découvrir des zones riches en or qui pourraient constituer une source d'alimentation supplémentaire pour l'usine de traitement de Kiena.

Zone Shawkey

Les premiers travaux de forage en surface réalisés dans l'axe et en profondeur de la zone 10 de Shawkey précédemment exploitée ont recoupé de larges zones d'altération et de minéralisation, un trou ayant titré 2,3 g/t Au sur 72,0 m dans une diorite (voir le communiqué de presse du 23 mai 2023). La minéralisation, qui consiste en de la pyrite disséminée avec localement de l'or visible, est associée à un stockwork de veines étroites de quartz-carbonate blanc et de tourmaline. La minéralisation délimite une vaste zone à faible teneur définie par un pourcentage accru de veines de stockwork et de teneurs en or plutôt que par des veines individuelles et des zones de cisaillement. La zone a été étendue sur 200 mètres en amont-pendage et en aval-pendage et reste ouverte en direction du nord-ouest ainsi qu'en aval-pendage.

Les faits saillants des forages récents se résument comme suit :

- Trou S-21-831 : 2,3 g/t sur 72,0 m de longueur de carotte (2,1 g/t Au plafonné*)
- Trou S-21-823 : 23 g/t Au sur 29,4 m de longueur de carotte (2,1 g/t Au plafonné*)
- Trou S-21-852 : 3,0 g/t Au sur 20,1 m de longueur de carotte (3,0 g/t Au plafonné*)

* Les teneurs d'essai sont toutes plafonnées à 35 g/t Au. La largeur réelle ne peut être estimée à ce stade du programme d'exploration étant donné que le modèle d'exploration n'a pas été mis à jour pour Shawkey.

Zone Dubuisson

Des forages récents dans la zone Dubuisson ont confirmé que la minéralisation se produit le long de zones de cisaillement situées au contact entre la diorite et les roches ultramafiques. La minéralisation est caractérisée par de la pyrite disséminée avec de l'or visible localement dans des veines de quartz-carbonate et de tourmaline (stockwork).

Les faits saillants des forages récents portant sur la zone Dubuisson se résument comme suit :

- Trou DB-22-001 (Nouvelle Zone) : 5,0 g/t Au sur 24,0 m de longueur de carotte (4,6 g/t Au plafonné*)
- Trou DB-22-002 (DUB Zone 1) : 5,0 g/t Au sur 9,3 m de longueur de carotte (5,0 g/t Au plafonné*, 4,6 m de largeur réelle)
- Trou DB-22-003 (DUB Zone 2) : 9,8 g/t sur 25,2 m de longueur de carotte (9,8 g/t Au plafonné*, 17,2 m de largeur réelle)
- Trou DB-22-004 (DUB Zone 3) : 11,4 g/t Au sur 4,2 m de longueur de carotte (11,4 g/t Au plafonné*, 2,6 m de largeur réelle)

* Les teneurs d'essai sont toutes plafonnées à 50 g/t Au. Les largeurs réelles sont estimées en fonction de la construction d'un modèle 3D. La largeur réelle ne peut être estimée à ce stade du programme d'exploration pour DB-22-001.

Les récents résultats des travaux d'exploration en surface dans les zones Shawkey et Dubuisson indiquent une possibilité d'accroître notre base de ressources dans les zones adjacentes à la mine. Ces zones pourraient fournir une deuxième source d'alimentation à l'usine de traitement de Kiena, qui est sous-utilisée. Ces deux zones se trouvent à proximité du niveau 33 de la galerie qui s'étend sur plus de 3 kilomètres à l'est de la fosse de la mine Kiena, en direction de la zone Dubuisson.

De plus, le forage en surface se poursuit dans la zone Presqu'île située près de la surface, à environ 2 km à l'ouest de la mine Kiena. Le forage est conçu pour mieux définir la minéralisation en vue de la conversion en réserves à la fin de l'année et mieux cerner la géométrie locale avant l'exploitation minière. Le forage en surface a été interrompu pendant deux semaines en raison des feux de forêt. Une troisième foreuse de surface a été ajoutée pour ramener le forage au taux de production prévu. La Société compte procéder à l'excavation d'une rampe d'exploration à partir de la surface. Les demandes de permis ont été déposées et les études techniques sont en cours, de sorte qu'il est possible que l'aménagement commence au cours du S2 de 2023. Cette infrastructure constituerait la plateforme idéale pour les activités d'exploration visant à tester le potentiel de la zone Presqu'île. Elle pourrait également être facilement reliée au réseau de rampes souterraines existant de Kiena, ce qui permettrait à l'exploitation actuelle d'accéder à la surface et faciliterait la ventilation. Cela pourrait représenter une étape importante dans le cheminement de la Société vers l'exploitation du plein potentiel de Kiena et de son usine actuellement sous-utilisée, car il s'agirait d'un deuxième accès pour le transport des matériaux et du personnel, ce qui libérerait du temps pour le levage supplémentaire du minerai par le puits. D'autres gains, tels que la réduction des coûts de ventilation et les économies résultant d'une plus grande flexibilité opérationnelle, sont également attendus.

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL

Au 30 juin 2023, Wesdome affichait un fonds de roulement déficitaire de 2,9 millions de dollars, comparativement à 38,0 millions de dollars au 31 décembre 2022. La trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin 2023 s'élevaient à 22,1 millions de dollars, comparativement à 33,2 millions de dollars à l'ouverture de l'exercice. De plus, la facilité de crédit renouvelable de premier rang a été ramenée de 55,0 millions de dollars au 31 décembre 2022 à 39,0 millions de dollars au 30 juin 2023. Le tableau des flux de trésorerie abrégé est le suivant :

En millions (dollars canadiens)	T2 de 2023	T2 de 2022	Variation	S1 de 2023	S1 de 2022	Variation
Eagle River						
Marge de trésorerie ¹	24,7 \$	19,7 \$	5,0 \$	57,2 \$	41,1 \$	16,2 \$
Investissements de maintien et exploration minière	(7,8)	(6,9)	(0,9)	(16,6)	(12,6)	(4,0)
Installations de gestion des résidus	-	(0,1)	0,1	-	(0,2)	0,2
Projet de ventilation	-	(0,2)	0,2	-	(0,5)	0,5
	16,9	12,6	4,4	40,6	27,8	12,9
Kiena						
Marge de trésorerie ¹	4,0	2,1	1,9	5,9	11,1	(5,2)
Investissement de maintien et exploration minière	(2,8)	-	(2,8)	(5,7)	-	(5,7)
Aménagement d'une rampe – Kiena Deep	(4,3)	-	(4,3)	(8,7)	-	(8,7)
Infrastructures et équipement minier mis à niveau	(2,9)	-	(2,9)	(9,6)	-	(9,6)
Investissement dans le développement, l'exploration et l'évaluation	-	(31,2)	31,2	-	(59,6)	59,5
	(6,1)	(29,1)	23,1	(18,1)	(48,5)	30,3
Société	(4,0)	(3,2)	(0,8)	(7,7)	(6,6)	(1,1)
Exploration	(1,3)	(4,2)	2,9	(2,2)	(7,2)	4,9
Charges de retraite	-	-	-	(1,2)	-	(1,2)
Options d'achat d'actions exercées	-	0,3	(0,3)	0,7	3,0	(2,3)
Impôt minier et impôt sur le résultat recouvrés (payés)	-	(5,5)	5,5	(3,0)	(11,2)	8,2
Remboursement d'obligations locatives	(1,4)	(2,3)	0,9	(3,2)	(4,4)	1,2
Placements dans des titres négociables	-	-	-	-	-	0,0
Remboursement de la facilité de crédit renouvelable	(8,0)	-	(8,0)	(15,9)	-	(15,9)
Produits du programme de placement au cours du marché	10,6	-	10,6	30,7	-	30,7
Trésorerie donnée en garantie de facilités liées à des lettres de crédit	-	(0,5)	0,5	0,0	(0,5)	0,5
Paiements d'intérêts	(1,2)	(0,3)	(0,9)	(2,5)	(0,6)	(1,9)
Variation nette du fonds de roulement et autres	(8,6)	3,2	(11,8)	(29,4)	14,9	(44,3)
Diminution nette de la trésorerie	(3,0 \$)	(29,0 \$)	26,1 \$	(11,1 \$)	(33,3 \$)	22,0 \$
Trésorerie à l'ouverture de la période	25,1 \$	52,5 \$		33,2 \$	56,8 \$	
Trésorerie à la clôture de la période	22,1 \$	23,5 \$		22,1 \$	23,5 \$	

¹ Voir la rubrique, « Mesures de performance non conformes aux IFRS », pour le rapprochement de ces mesures non conformes aux IFRS et des états financiers.

Le total de la marge de trésorerie¹ du T2 de 2023 a augmenté pour atteindre 28,7 millions de dollars, comparativement à 21,9 millions de dollars au T2 de 2022, ce qui s'explique par l'augmentation du nombre d'onces d'or vendues et par un prix de l'or réalisé en dollars canadiens plus élevé, facteurs en partie contrebalancés par la hausse du total des coûts d'exploitation minière. La Société a investi un total de 17,8 millions de dollars dans les dépenses en immobilisations au cours du T2 de 2023, en comparaison de 38,3 millions de dollars pour la période correspondante de 2022, en raison d'une baisse des dépenses à Kiena attribuable à la déclaration de la production commerciale le 1^{er} décembre 2022. La variation nette du fonds de roulement et autres a diminué de 11,8 millions de dollars au T2 de 2023 par rapport au T2 de 2022, en raison essentiellement d'une diminution des créiteurs et charges à payer.

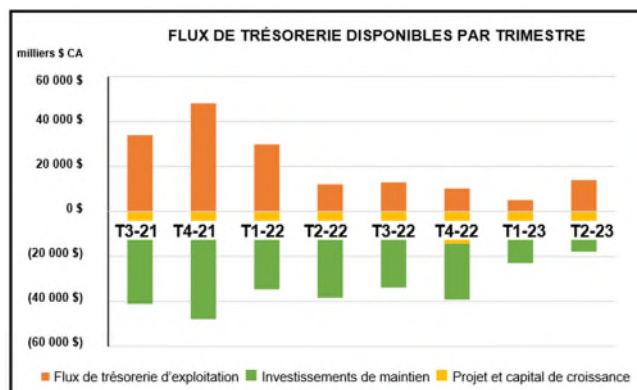
Le tableau qui suit présente les variations importantes des flux de trésorerie d'exploitation pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022, comme suit :

En milliers \$	T2 de 2023	T2 de 2022	Variation	S1 de 2023	S1 de 2022	Variation
Flux de trésorerie d'exploitation période précédente	5 120	29 893	(24 773) (83) %	10 267	48 160	(37 893) (79) %
Augmentation (diminution) de la marge de trésorerie liée aux activités minières	(5 686)	(8 469)	2 783	36 664	4 535	32 129
Diminution (augmentation) des autres dépenses d'exploitation	(652)	(1 103)	451	(5 662)	(10 773)	5 111
Recouvrement de l'impôt minier et de l'impôt sur le résultat (paiements)	1 026	859	167	1 588	(7 568)	9 156
Charges de retraite	1 190	-	1 190	(1 190)	-	(1 190)
Variation nette des soldes du fonds de roulement	12 455	(9 622)	22 077	(19 817)	7 180	(26 997)
Autres	526	543	(17)	(2 751)	460	(3 211)
Augmentation (diminution) nette des flux de trésorerie d'exploitation	8 859	(17 792)	26 651	8 832	(6 166)	14 998 (243) %
Flux de trésorerie d'exploitation période courante	13 979	12 101	1 878 16 %	19 099	41 994	(22 895) (55) %

Les dépenses en immobilisations engagées au cours du T2 de 2023 ont totalisé 17,8 millions de dollars, comparativement à 38,3 millions de dollars au cours du T2 de 2022. Voici une ventilation des dépenses en immobilisations pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022 :

En milliers \$	T2 de 2023	T2 de 2022	Variation	S1 de 2023	S1 de 2022	Variation
Propriétés minières et usines et matériel						
Eagle River						
Frais d'exploration inscrits à l'actif	1 434	1 388	46	2 483	2 596	(113)
Coûts de maintien de l'aménagement minier	4 756	3 909	847	9 321	7 956	1 365
Infrastructures et équipement miniers mis à niveau	1 598	1 556	42	4 798	2 066	2 732
Installations de gestion des résidus	12	122	(110)	14	205	(191)
Projet de ventilation	-	157	(157)	-	499	(499)
	7 800	7 132	668	16 616	13 322	3 294
Kiena						
Frais d'exploration inscrits à l'actif	937	-	937	2 119	-	2 119
Coûts de maintien de l'aménagement minier	1 897	-	1 897	3 585	-	3 585
Aménagement d'une rampe – Kiena Deep	4 316	-	4 316	8 676	-	8 676
Infrastructures et équipement miniers mis à niveau	2 898	-	2 898	9 585	-	9 585
	10 048	-	10 048	23 965	-	23 965
Ajouts aux propriétés minières	17 848	7 132	10 716 150 %	40 581	13 322	27 259 205 %
Mines en développement et usines et équipement						
Coûts d'aménagement minier inscrits à l'actif	-	8 404	(8 404)	-	16 094	(16 094)
Infrastructures et équipements miniers mis à niveau	-	22 796	(22 796)	-	43 519	(43 519)
Ajouts aux mines en développement	-	31 200	(31 200) (100) %	-	59 613	(59 613) (100) %
Total des investissements en immobilisations	17 848	38 332	(20 484) (53) %	40 581	72 935	(32 354) (44) %

Les flux de trésorerie disponibles¹ se sont élevés à 5,3 millions de dollars pour le T2 de 2023, comparativement à 28,6 millions de dollars pour le T2 de 2022. La diminution de 23,3 millions de dollars des flux de trésorerie disponibles¹ est attribuable à la baisse des dépenses en immobilisations à Kiena, à l'augmentation de la marge de trésorerie¹ et aux paiements d'acomptes provisionnels moins élevés, en partie contrebalancés par la diminution de la variation nette du fonds de roulement et autres découlant de la diminution des créditeurs et charges à payer.



¹ Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure de la performance non conforme aux IFRS. Voir les informations sur les mesures non conformes aux IFRS dans le présent rapport de gestion.

Facilité de crédit garanti et facilités de location

Facilité de crédit garanti

Le 31 août 2022, Wesdome a conclu une convention de crédit modifiée et mise à jour afin d'augmenter le plafond de sa facilité de crédit renouvelable de premier rang garantie (« **facilité FBN** »), dirigée par la Financière Banque Nationale Inc. (« **FBN** »), pour le porter à 150,0 millions de dollars. De plus, la date d'échéance de la facilité FBN est reportée du 29 mars 2024 au 25 août 2025. Au cours du T2 de 2023, la Société respectait les engagements financiers stipulés dans la facilité FBN. La facilité FBN, qui sera utilisée aux fins générales de la Société et affectée à son fonds de roulement, est garantie par tous les biens immobiliers et personnels présents et futurs de la Société. La facilité FBN est disponible sous la forme (i) du taux préférentiel en dollars canadiens ou du taux de base en dollars américains, les taux d'intérêt variant de 1,75 % à 2,75 % au-dessus du taux préférentiel ou du taux de base de la FBN, selon le cas; (ii) d'acceptations bancaires en dollars canadiens moyennant des frais d'acceptation variant de 2,75 % à 3,75 %; et (iii) du taux de financement à un jour garanti (Secured Overnight Financing Rate « **SOFR** ») en dollars américains, les taux d'intérêt variant de 2,75 % à 3,75 % au-dessus du SOFR. L'écart ou le taux réel sera déterminé en fonction du ratio de levier net de la Société. La facilité FBN est également disponible pour les lettres de crédit. Au 10 août 2023, un prélèvement de 39,0 millions de dollars canadiens avait été effectué sur la facilité FBN, qui porte intérêt au taux de 7,98 % par année, ce qui représente une diminution de 15,9 millions de dollars canadiens par rapport au 31 décembre 2022.

Facilités de location

La Société possède une facilité de location (« **Facilité de location en CAD** ») auprès d'une banque à charte canadienne et une facilité de location (« **Facilité de location en USD** ») auprès d'une société de crédit-bail des États-Unis. Au 30 juin 2023, 4,7 millions de dollars et 0,4 million de dollars américains étaient dus respectivement au titre de la facilité de location en dollars canadiens et de la facilité de location en dollars américains.

Cautionnements de restauration

La Société a actuellement une entente avec une institution financière en vertu de laquelle elle a émis des cautionnements non garantis d'un montant de 9,6 millions de dollars pour s'acquitter des obligations de restauration du complexe Eagle River et d'un montant de 7,0 millions de dollars pour s'acquitter des obligations liées au complexe Kiena. Au 30 juin 2023, le total des cautionnements de restauration émises aux agences environnementales gouvernementales s'élevait à 16,6 millions de dollars (16,6 millions de dollars au 31 décembre 2022).

Les plans de fermeture définitifs du complexe Eagle River ont été soumis à l'approbation du ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines de l'Ontario (« **MEDNM** ») au cours du T4 de 2019. Le MEDNM a approuvé le plan de fermeture de l'usine Eagle River au T1 de 2020 et les plans de fermeture de la mine Eagle River et de la mine Mishi-Magnacon sont toujours en cours de révision. La Société a obtenu l'engagement financier de l'institution financière pour la modification des cautions en vue de l'augmentation prévue de la garantie financière à fournir au gouvernement pour l'estimation des exigences en matière de garantie financière.

Au T2 de 2021, la Société a soumis un plan de fermeture mis à jour pour le complexe Kiena, qui comprendra les mises à niveau prévues de la zone de gestion des résidus du site. La Société s'attend à ce qu'une garantie financière accrue soit exigée en vertu du plan de fermeture mis à jour, et elle s'y est préparée.

SOMMAIRE DES ACTIONS ÉMISES

Au 10 août 2023, la Société détenait les titres en circulation suivants :

Actions en circulation	milliers
Actions ordinaires émises	148 952
Options d'achat d'actions ordinaires	1 863
Unités d'actions différées	540
Unités d'actions de performance	495
Unités d'actions restreintes	231

Programme de placement au cours du marché

Le 2 décembre 2022, Wesdome a mis en place un programme de placement d'actions au cours du marché (le « programme de placement au cours du marché ») aux termes duquel Wesdome peut émettre et vendre, à l'occasion, dans le cadre d'un placement public, jusqu'à 100,0 millions d'actions ordinaires à même le capital-actions (les « actions ordinaires »), à la seule discrétion de la Société et au cours du marché en vigueur. Les actions ne peuvent pas être émises dans le cadre du programme de placement au cours du marché lorsque la Société se trouve dans une période d'interdiction. Les ventes d'actions ordinaires dans le cadre du programme de placement au cours du marché seront effectuées conformément aux modalités d'une convention de distribution d'actions (la « convention de distribution ») datée du 2 décembre 2022 et conclue entre la Société et un syndicat de preneurs fermes comprenant la Financière Banque Nationale, BMO Marchés des capitaux et Desjardins Marchés des capitaux (collectivement, les « preneurs fermes »). Le volume et le calendrier des distributions en vertu du programme de placement au cours du marché seront déterminés à l'entière discrétion de la Société, sous réserve des limites réglementaires applicables.

La Société prévoit actuellement utiliser le produit net du programme de placement au cours du marché aux fins du remboursement de la dette, du fonds de roulement et des besoins généraux de l'entreprise. Le programme de placement au cours du marché fournira à Wesdome un outil flexible lui permettant au besoin d'accéder de façon efficace et ponctuelle aux marchés financiers, afin de poursuivre l'exécution de sa stratégie de croissance. La direction de la Société dispose de toute la latitude voulue quant à l'utilisation réelle du produit net du programme de placement au cours du marché. Après la fin du trimestre, un examen minutieux des projections opérationnelles et financières à court terme a mené à la conclusion que l'émission d'actions dans le cadre du programme de placement au cours du marché n'est plus nécessaire.

Toutes les actions ordinaires vendues dans le cadre du programme de placement au cours du marché le seront par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou sur tout autre « marché » au sens du Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché sur lequel les actions ordinaires sont inscrites ou cotées ou sur lequel les actions ordinaires sont négociées au Canada, à des cours liés au cours du marché en vigueur au moment de la vente. Puisque les actions ordinaires seront distribuées aux cours du marché en vigueur au moment de la vente ou à certains autres cours, les prix peuvent varier entre les acheteurs et pendant la période de distribution. La TSX a approuvé l'inscription à la cote des actions ordinaires qui peuvent être vendues dans le cadre du programme de placement au cours du marché.

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2023, la Société a émis 1 425 976 actions ordinaires dans le cadre du programme de placement au cours du marché pour un produit brut de 10 998 000 \$, et les coûts y afférents ont totalisé 401 000 \$. Depuis la création de ce programme, la Société a tiré un produit brut de 45 067 000 \$ de l'émission de 6 007 376 actions ordinaires à un prix moyen de 7,50 \$ l'action, et les coûts afférents à ces émissions ont totalisé 1 803 000 \$.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le tableau qui suit montre le calendrier des sorties de trésorerie liées aux obligations contractuelles au 30 juin 2023 :

En milliers \$					
	Total	Dans un délai de 1 an	1 à 2 ans	3 à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Dettes et charges à payer	30 883 \$	30 883 \$	-	-	-
Emprunts	39 000	39 000	-	-	-
Obligations locatives	6 406	4 256	2 128	22	-
Engagements d'achats	26 964	26 964	-	-	-
Provisions pour démantèlement	27 007	-	-	-	27 007
	130 260 \$	101 103 \$	2 128 \$	22 \$	27 007 \$

MESURES DE PERFORMANCE NON CONFORMES AUX IFRS

Prix moyen réalisé par once d'or vendue

Le prix moyen réalisé par once d'or vendue est une mesure non conforme aux IFRS; il ne constitue pas une mesure reconnue par les IFRS et il n'a pas de signification normalisée définie par les IFRS. Le prix moyen réalisé par once d'or vendue est calculé en divisant les produits des ventes d'or reçus par la Société pour la période pertinente par les onces d'or vendues. Il peut ne pas être comparable à l'information contenue dans les rapports et les documents déposés par d'autres producteurs d'or.

En milliers, sauf les montants par unité	T2 de 2023	T1 de 2023	T4 de 2022	T3 de 2022	T2 de 2022	T1 de 2022	T4 de 2021	T3 de 2021	S1 de 2023	S1 de 2022
Produits des activités ordinaires selon les états financiers	84 555	76 701	75 035	61 823	61 931	66 694	85 505	67 548	161 256	128 625
Produits d'argent tirés des activités minières	(70)	(86)	(60)	(54)	(61)	(88)	(95)	(69)	(156)	(149)
Produits d'or tirés des activités minières (a)	84 485	76 615	74 975	61 769	61 870	66 606	85 410	67 479	161 100	128 476
Onces d'or vendues (b)	32 000	30 000	31 500	27 500	26 000	28 000	37 544	30 000	62 000	54 000
Prix moyen réalisé de l'or vendu en dollars canadiens (c) = (a) ÷ (b)	2 640	2 554	2 380	2 246	2 380	2 379	2 275	2 249	2 598	2 379
Cours de change moyen 1 USD → CAD (d)	1,342 8	1,352 5	1,357 8	1,305 6	1,276 8	1,266 2	1,260 3	1,260 0	1,347 7	1,271 5
Prix moyen réalisé de l'or vendu en dollars américains (c) ÷ (d)	1 966	1 888	1 753	1 720	1 864	1 879	1 805	1 785	1 928	1 871

Coûts décaissés par once d'or vendue

Les coûts décaissés par once d'or vendue sont une mesure de performance qui n'est pas conforme aux IFRS; ils ne constituent pas une mesure reconnue par les IFRS, ils n'ont pas de signification normalisée définie par les IFRS et ils peuvent ne pas être comparables à l'information contenue dans les rapports et les documents déposés par d'autres producteurs d'or. La Société a inclus cette mesure de la performance non conforme aux IFRS dans le présent document, car Wesdome estime que cette mesure généralement acceptée de la performance du secteur fournit une indication utile de la performance opérationnelle de la Société. La Société estime qu'en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux IFRS, certains investisseurs utilisent cette information pour évaluer la performance et la capacité de la Société de générer des flux de trésorerie. Par conséquent, elle vise à fournir des renseignements supplémentaires et ne doit pas être envisagée isolément ni comme un substitut des mesures de la performance préparées conformément aux IFRS. Le tableau qui suit présente le rapprochement du total des coûts décaissés par once d'or vendue et du coût des ventes selon les états financiers pour chacun des huit derniers trimestres :

En milliers, sauf les montants par unité	T2 de 2023	T1 de 2023	T4 de 2022	T3 de 2022	T2 de 2022	T1 de 2022	T4 de 2021	T3 de 2021	S1 de 2023	S1 de 2022
Coût des ventes selon les états financiers	84 048	61 418	61 997	56 294	51 374	44 706	45 945	39 636	145 466	96 080
Épuisement et amortissement	(28 215)	(19 125)	(13 428)	(11 464)	(11 316)	(8 354)	(8 121)	(7 395)	(47 340)	(19 670)
Produits d'argent tirés des activités minières	(70)	(86)	(60)	(54)	(61)	(88)	(95)	(69)	(156)	(149)
Coûts décaissés (a)	55 763	42 207	48 509	44 776	39 997	36 264	37 729	32 172	97 970	76 261
Onces d'or vendues (b)	32 000	30 000	31 500	27 500	26 000	28 000	37 544	30 000	62 000	54 000
Coûts décaissés par once d'or vendue (c) = (a) ÷ (b)	1 743	1 407	1 540	1 628	1 538	1 295	1 005	1 072	1 580	1 412
Cours de change moyen 1 USD → CAD (d)	1,342 8	1,352 5	1,357 8	1,305 6	1,276 8	1,266 2	1,260 3	1,260 0	1,347 7	1,271 5
Coûts décaissés par once d'or vendue en dollars américains (c) ÷ (d)	1 298	1 040	1 134	1 247	1 205	1 023	797	851	1 172	1 111

Coûts de production par tonne broyée

Le coût du site minier par tonne broyée est une mesure de performance non conforme aux IFRS; il ne constitue pas une mesure reconnue par les IFRS et il n'a pas de signification normalisée définie par les IFRS. En outre, il peut ne pas être comparable à l'information contenue dans les rapports et les documents déposés par d'autres producteurs d'or. Comme l'illustre le tableau ci-dessous, cette mesure est établie en ajustant le coût des ventes, tel qu'il est indiqué dans l'état des résultats pour l'épuisement et l'amortissement hors trésorerie, les redevances et les variations du niveau des stocks, puis en divisant le résultat par les tonnes traitées à l'usine. La direction est d'avis que le coût du site minier par tonne broyée fournit des renseignements supplémentaires sur la performance des activités minières et permet à la direction de surveiller les coûts d'exploitation de façon plus uniforme puisque la mesure par tonne broyée réduit la variabilité des coûts qui est associée aux différents niveaux de production. La direction utilise aussi cette mesure pour déterminer la viabilité économique des blocs miniers. Comme chaque bloc minier est évalué en fonction de la valeur de réalisation nette de chaque tonne extraite, les produits estimatifs par tonne doivent être supérieurs au coût de production par tonne broyée pour être économiquement viables. La direction sait que les fluctuations de la production influent sur cette mesure par tonne broyée et elle utilise donc cet outil d'évaluation de concert avec les coûts de production préparés conformément aux IFRS. Cette mesure complète l'information sur les coûts de production préparée conformément aux IFRS et permet aux investisseurs de faire la distinction entre les variations des coûts de production découlant des variations de la production et les variations de la performance opérationnelle.

En milliers, sauf les montants par unité	T2 de 2023	T1 de 2023	T4 de 2022	T3 de 2022	T2 de 2022	T1 de 2022	T4 de 2021	T3 de 2021	S1 de 2023	S1 de 2022
Coût des ventes selon les états financiers	84 048	61 418	61 997	56 294	51 374	44 706	45 945	39 636	145 466	96 080
Épuisement et amortissement	(28 215)	(19 125)	(13 428)	(11 464)	(11 316)	(8 354)	(8 121)	(7 395)	(47 340)	(19 670)
Redevances	(1 172)	(998)	(1 172)	(766)	(822)	(903)	(1 078)	(1 038)	(2 170)	(1 725)
Ajustements des stocks	(2 526)	2 524	1 288	3 518	1 697	1 856	373	2 170	(2)	3 553
Coûts d'extraction minière et de traitement, avant ajustement des stocks (a)	52 135	43 819	48 685	40 546	40 933	37 305	37 119	33 373	95 954	78 238
Minerai broyé (tonnes) (b)	116 496	96 607	109 725	71 954	94 127	86 252	100 374	90 200	213 103	180 379
Coûts de production par tonne broyée (a) ÷ (b)	448	454	444	563	435	433	370	370	450	434

Marge de trésorerie

La marge de trésorerie est une mesure qui n'est pas conforme aux IFRS; elle ne constitue pas une mesure reconnue par les IFRS, et elle n'a pas de signification normalisée définie par les IFRS et elle peut ne pas être comparable à l'information contenue dans les rapports et les documents déposés par d'autres producteurs d'or. Elle correspond à la différence entre les produits tirés des ventes d'or provenant des activités minières et les coûts d'exploitation des sites miniers décaissés (voir Coûts décaissés par once d'or vendue en vertu de la présente section) selon les états financiers de la Société. La Société estime qu'elle illustre la performance des mines qu'elle exploite et permet aux investisseurs de mieux comprendre sa performance par rapport aux autres producteurs d'or qui présentent des résultats semblables.

En milliers, sauf les montants par unité	T2 de 2023	T1 de 2023	T4 de 2022	T3 de 2022	T2 de 2022	T1 de 2022	T4 de 2021	T3 de 2021	S1 de 2023	S1 de 2022
Produits d'or tirés des activités minières (voir ci-dessus)	84 485	76 615	74 975	61 769	61 870	66 606	85 410	67 479	161 100	128 476
Coûts décaissés (voir ci-dessus)	55 763	42 207	48 509	44 776	39 997	36 264	37 729	32 172	97 970	76 261
Marge de trésorerie	28 722	34 408	26 466	16 993	21 873	30 342	47 681	35 307	63 130	52 215
Par once d'or vendue (en dollars canadiens) :										
Prix moyen réalisé (a)	2 640	2 554	2 380	2 246	2 380	2 379	2 275	2 249	2 598	2 379
Coûts décaissés (b)	1 743	1 407	1 540	1 628	1 538	1 295	1 005	1 072	1 580	1 412
Marge de trésorerie (a) – (b)	897	1 147	840	618	842	1 084	1 270	1 177	1 018	967

Coûts de maintien complets

Les coûts de maintien complets (« **CMC** ») comprennent les coûts d'exploitation des sites miniers engagés dans les activités minières de Wesdome, les dépenses de maintien des investissements et de développement de la mine, les dépenses d'exploration des sites miniers et les obligations locatives d'équipement liés aux activités minières et aux frais d'administration de la Société. La Société estime que cette mesure représente les coûts totaux de production de l'or à partir des activités actuelles et fournit à Wesdome et à d'autres parties prenantes des renseignements supplémentaires qui illustrent la performance opérationnelle de la Société et sa capacité de générer des flux de trésorerie. Cette mesure des coûts vise à présenter le coût total de la production d'or provenant des activités actuelles, par once d'or vendue. Les nouveaux projets et le capital de croissance ne sont pas inclus.

En milliers, sauf les montants par unité	T2 de 2023	T1 de 2023	T4 de 2022	T3 de 2022	T2 de 2022	T1 de 2022	T4 de 2021	T3 de 2021	S1 de 2023	S1 de 2022
Coût des ventes, selon les états financiers	84 048	61 418	61 997	56 294	51 374	44 706	45 945	39 636	145 466	96 080
Épuisement et amortissement	(28 215)	(19 125)	(13 428)	(11 464)	(11 316)	(8 354)	(8 121)	(7 395)	(47 340)	(19 670)
Produits d'argent tirés des activités minières	(70)	(86)	(60)	(54)	(61)	(88)	(95)	(69)	(156)	(149)
Coûts décaissés	55 763	42 207	48 509	44 776	39 997	36 264	37 729	32 172	97 970	76 261
Maintien de l'exploration minière et du développement minier	9 024	8 484	7 179	5 134	5 297	5 255	5 523	4 390	17 508	10 552
Maintien des immobilisations minières	1 598	3 200	5 585	2 232	1 556	510	1 956	2 231	4 798	2 066
Installations de gestion des résidus	12	2	1 597	3 692	122	83	1 752	1 727	14	205
Charges de la Société et frais généraux	4 007	3 662	2 309	2 918	3 221	3 375	2 817	2 565	7 669	6 596
Moins : Développement de la Société	(210)	(31)	(72)	(87)	(31)	(106)	(258)	(116)	(241)	(137)
Paiement d'obligations locatives	1 410	1 784	2 167	2 300	2 345	2 086	3 502	1 876	3 194	4 431
Coûts de maintien complets (CMC) (a)	71 604	59 308	67 274	60 965	52 507	47 467	53 021	44 845	130 912	99 974
Onces d'or vendues (b)	32 000	30 000	31 500	27 500	26 000	28 000	37 544	30 000	62 000	54 000
CMC (c) = (a) ÷ (b)	2 238	1 977	2 136	2 217	2 020	1 695	1 412	1 495	2 111	1 851
Cours de change moyen 1 USD → CAD (d)	1,342 8	1,352 5	1,357 8	1,305 6	1,276 8	1,266 2	1,260 3	1,260 0	1,347 7	1,271 5
CMC USD (c) ÷ (d)	1 666	1 462	1 573	1 698	1 582	1 339	1 121	1 186	1 567	1 456

Marge de trésorerie nette CMC

La marge de trésorerie nette CMC est une mesure non conforme aux IFRS; elle ne constitue pas une mesure reconnue par les IFRS, et elle n'a pas de signification normalisée définie par les IFRS et elle peut ne pas être comparable à l'information contenue dans les rapports et les documents déposés par d'autres producteurs d'or. Elle correspond à la différence entre les produits tirés des ventes d'or provenant des activités minières et les CMC (voir CMC par once d'or vendue en vertu de la présente section) selon les états financiers de la Société. La Société estime qu'elle illustre la performance des mines qu'elle exploite et permet aux investisseurs de mieux comprendre sa performance par rapport aux autres producteurs d'or qui présentent des résultats semblables.

En milliers	T2 de 2023	T1 de 2023	T4 de 2022	T3 de 2022	T2 de 2022	T1 de 2022	T4 de 2021	T3 de 2021	S1 de 2023	S1 de 2022
Produits d'or tirés des activités minières (voir ci-dessus)	84 485	76 615	74 975	61 769	61 870	66 606	85 410	67 479	161 100	128 476
CMC (voir ci-dessus)	71 604	59 308	67 274	60 965	52 507	47 467	53 021	44 845	130 912	99 974
Marge de trésorerie nette CMC	12 881	17 307	7 701	804	9 363	19 139	32 389	22 634	30 188	28 502
Par once d'or vendue (en dollars canadiens) :										
Prix moyen réalisé (a)	2 640	2 554	2 380	2 246	2 380	2 379	2 275	2 249	2 598	2 379
CMC (b)	2 238	1 977	2 136	2 217	2 020	1 695	1 412	1 495	2 111	1 851
Marge de trésorerie nette CMC (a) – (b)	402	577	244	29	361	684	863	754	487	528

Flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie d'exploitation et flux de trésorerie disponibles par action

Les flux de trésorerie disponibles sont calculés en prenant la trésorerie nette provenant des activités d'exploitation moins la trésorerie utilisée pour les dépenses en immobilisations et les obligations locatives, comme indiqué dans les états financiers de la Société. Les flux de trésorerie disponibles par action sont calculés en divisant les flux de trésorerie disponibles par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour la période.

Les flux de trésorerie d'exploitation par action sont une mesure non conforme aux IFRS; ils ne constituent pas une mesure reconnue par les IFRS et ils n'ont pas de signification normalisée définie par les IFRS. Les flux de trésorerie d'exploitation par action sont calculés en divisant les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation dans les états financiers de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour chaque exercice. Ils peuvent ne pas être comparables à l'information contenue dans les rapports et les documents déposés par d'autres producteurs d'or.

En milliers, sauf les montants par action	T2 de 2023	T1 de 2023	T4 de 2022	T3 de 2022	T2 de 2022	T1 de 2022	T4 de 2021	T3 de 2021	S1 de 2023	S1 de 2022
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation selon les états financiers (c)	13 979	5 120	10 267	12 945	12 101	29 893	48 160	33 890	19 099	41 994
Maintien de l'exploration minière et du développement minier	(9 024)	(8 484)	(7 179)	(5 134)	(5 297)	(5 255)	(5 523)	(4 390)	(17 508)	(10 552)
Maintien des immobilisations minières	(1 598)	(3 200)	(5 585)	(2 232)	(1 556)	(510)	(1 956)	(2 231)	(4 798)	(2 066)
Installations de gestion des résidus	(12)	(2)	(1 597)	(3 692)	(122)	(83)	(1 752)	(1 727)	(14)	(205)
Projet de ventilation	-	-	-	-	(157)	(342)	(228)	(1 482)	-	(499)
Améliorations locatives et installations informatiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses d'aménagement, d'exploration et d'évaluation inscrites à l'actif	-	-	(4 284)	(5 550)	(8 404)	(7 690)	(5 353)	(6 666)	-	(16 094)
Immobilisations des mines en développement	-	-	(13 958)	(17 230)	(22 796)	(20 723)	(30 103)	(20 815)	-	(43 519)
Croissance de l'exploration minière et du développement minier	(4 316)	(4 360)	(919)	-	-	-	-	-	(8 676)	-
Croissance des immobilisations minières	(2 898)	(6 687)	(5 668)	-	-	-	-	-	(9 585)	-
Achat de propriétés minières	-	(200)	-	-	-	-	-	(1 000)	(200)	-
Exploration en surface à Eagle River	-	-	-	-	-	-	(2 915)	(2 790)	-	-
Fonds détenus en contrepartie de lettres de garantie	-	-	(519)	-	-	-	-	-	-	-
Paiement des obligations locatives	(1 410)	(1 784)	(2 167)	(2 300)	(2 345)	(2 086)	(3 502)	(1 876)	(3 194)	(4 431)
Flux de trésorerie disponibles (a)	(5 279)	(19 597)	(31 609)	(23 193)	(28 576)	(6 796)	(3 172)	(9 087)	(24 876)	(35 372)
Nombre pondéré d'actions (en milliers) (b)	148 001	144 463	142 782	142 487	142 478	141 830	141 156	140 432	146 242	142 146
Données par action										
Flux de trésorerie d'exploitation (c) ÷ (b)	0,09	0,04	0,07	0,09	0,08	0,21	0,34	0,24	0,13	0,30
Flux de trésorerie disponibles (a) ÷ (b)	(0,04)	(0,14)	(0,22)	(0,16)	(0,20)	(0,05)	(0,02)	(0,06)	(0,17)	(0,25)

Bénéfice net (ajusté) et bénéfice net ajusté par action

Le bénéfice net ajusté (perte nette ajustée) et le bénéfice net ajusté par action ne sont pas des mesures de performance conformes aux IFRS; ils ne constituent pas une mesure reconnue par les IFRS et ils n'ont pas de signification normalisée définie par les IFRS. De plus, ces deux mesures peuvent ne pas être comparables à l'information contenue dans les rapports et les documents déposés par d'autres producteurs d'or. Le bénéfice net ajusté (perte nette ajustée) est calculé en soustrayant les profits et pertes ponctuels résultant de la cession d'actifs non essentiels, les charges non récurrentes et les ajustements fiscaux importants (comptabilisation de l'impôt minier et remboursements de crédit pour exploration) non liés au bénéfice de la période en cours, comme le montre le tableau ci-dessous. Wesdome divulgue cette mesure, qui repose sur ses états financiers, pour faciliter la compréhension des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société.

En milliers, sauf les montants par action	T2 de 2023	T1 de 2023	T4 de 2022	T3 de 2022	T2 de 2022	T1 de 2022	T4 de 2021	T3 de 2021 ¹	S1 de 2023	S1 de 2022
Résultat net selon les états financiers ²	(5 014)	(345)	(3 527)	(3 899)	(14 331)	7 051	24 762	14 486	(5 359)	(7 280)
Ajustements pour :										
Perte de valeur des propriétés d'exploration	-	-	-	-	-	-	-	4 394	-	-
Perte de valeur de la participation dans une entreprise associée	-	2 700	-	-	11 800	-	-	-	2 700	11 800
Charges de retraite	-	2 102	-	-	-	-	-	-	2 102	-
Total des ajustements	-	4 802	-	-	11 800	-	-	(4 394)	4 802	11 800
Effet connexe de l'impôt sur le résultat	-	(1 200)	-	-	(2 950)	-	-	(1 098)	(1 200)	(2 950)
Comptabilisation des impôts miniers	-	-	-	-	-	-	-	(374)	-	-
Bénéfice net ajusté (perte nette ajustée) (a)	(5 014)	3 257	(3 527)	(3 899)	(5 481)	7 051	24 762	17 408	(1 757)	1 570
Nombre pondéré d'actions (en milliers) (b)	148 001	144 463	142 782	142 487	142 478	141 830	141 156	140 432	146 242	142 146
Données par action										
Bénéfice net ajusté (perte nette ajustée) (a) ÷ (b)	(0,03)	0,02	(0,02)	(0,03)	(0,04)	0,05	0,18	0,12	(0,01)	0,01

¹ Les données du T3 de 2021 ont été redressées pour corriger une erreur dans l'évaluation de la contrepartie en actions à recevoir liée à la vente du projet de Moss Lake, qui a clôturée le 31 mai 2021. Le produit de la vente a été redressé, passant de 49,5 à 44,7 millions de dollars, ce qui a réduit le profit sur la vente des propriétés de Moss Lake qui est passé de 34,4 millions de dollars (après impôt de 4,7 millions de dollars) à 30,2 millions de dollars (après impôt de 4,1 millions de dollars). Le résultat net du T3 a diminué de 0,9 million de dollars en raison de la valeur de marché de la contrepartie en actions à recevoir. Le résultat par action du T3 de 2021 est passé de 0,11 \$ à 0,10 \$ par action.

BAIIA

Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« **BAIIA** ») est une mesure financière non conforme aux IFRS qui exclut les éléments suivants du bénéfice net (perte nette) : les charges d'intérêts; l'impôt minier, l'impôt sur le résultat et les charges pour épuisement et amortissement. La Société estime qu'en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux IFRS, elle et certains investisseurs utilisent le BAIIA comme indicateur de la capacité de Wesdome de générer des liquidités en produisant des flux de trésorerie d'exploitation pour financer les besoins en fonds de roulement, les obligations liées à la dette et les dépenses en immobilisations. Le BAIIA vise à fournir des renseignements supplémentaires aux investisseurs et aux analystes; il n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS et il ne doit pas être considéré isolément ni comme un substitut aux mesures de la performance préparées conformément aux IFRS. Le BAIIA exclut l'incidence des coûts décaissés des activités de financement et des impôts, ainsi que les effets des changements dans les soldes du fonds de roulement d'exploitation; il n'est donc pas nécessairement indicatif du résultat d'exploitation ou des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation tels que déterminés selon les IFRS. D'autres producteurs peuvent calculer le BAIIA de façon différente. Le tableau qui suit présente le rapprochement du résultat net dans les états financiers de la Société et du BAIIA :

En milliers	T2 de 2023	T1 de 2023	T4 de 2022	T3 de 2022	T2 de 2022	T1 de 2022	T4 de 2021	T3 de 20 21 ¹	S1 de 2023	S1 de 2022
Résultat net selon les états financiers	(5 014)	(345)	(3 527)	(3 899)	(14 331)	7 051	24 762	14 486	(5 359)	(7 280)
Ajustements pour :										
Charges d'impôt minier et d'impôt sur le résultat	(2 356)	1 233	10 129	(3 339)	(257)	4 982	11 013	5 248	(1 123)	4 725
Épuisement et amortissement	28 215	19 125	13 428	11 464	11 316	8 354	8 121	7 395	47 340	19 670
Charges ponctuelles (produits ponctuels)	-	4 802	-	-	11 800	-	-	4 394	4 802	11 800
Charges d'intérêts	1 175	1 309	1 279	588	316	263	339	325	2 484	579
BAIIA	22 020	26 124	21 309	4 814	8 844	20 650	44 235	31 848	48 144	29 494

¹ Les données du T3 de 2021 ont été redressées pour corriger une erreur dans l'évaluation de la contrepartie en actions à recevoir liée à la vente du projet de Moss Lake, qui a clôturée le 31 mai 2021. Le produit de la vente a été redressé, passant de 49,5 à 44,7 millions de dollars, ce qui a réduit le profit sur la vente des propriétés de Moss Lake qui est passé de 34,4 millions de dollars (après impôt de 4,7 millions de dollars) à 30,2 millions de dollars (après impôt de 4,1 millions de dollars). Le résultat net du T3 a diminué de 0,9 million de dollars en raison de la valeur de marché de la contrepartie en actions à recevoir. Le résultat par action du T3 de 2021 est passé de 0,11 \$ à 0,10 \$ par action.

QUESTIONS COMPTABLES

RÈGLES DE PRÉSENTATION

Les états financiers intermédiaires résumés de Wesdome pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2023 ont été établis conformément à la Norme comptable internationale 34 *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 ») selon des méthodes comptables conformes aux IFRS. Par conséquent, certaines informations comprises dans les états financiers annuels établis conformément aux IFRS ont été résumées ou omises, et les présents états financiers intermédiaires résumés non audités doivent être lus en parallèle avec les états financiers audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les méthodes comptables appliquées lors de l'établissement des présents états financiers intermédiaires résumés sont conformes à celles appliquées et présentées dans les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La préparation des états financiers intermédiaires consolidés résumés conformément à IAS 34 exige que la direction pose des jugements et formule des estimations et des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes et les montants présentés des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur l'expérience passée et divers autres facteurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances et dont le résultat sous-tend les jugements posés sur la valeur comptable des actifs et des passifs qu'il n'est pas facile d'obtenir d'autres sources. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les résultats intermédiaires ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats obtenus pour un exercice complet. Les jugements et estimations critiques ayant servi à la préparation des états financiers intermédiaires résumés de la Société sont conformes à ceux appliqués et présentés.

ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES

La préparation des états financiers de la Société conformément aux IFRS exige que la direction pose des jugements et formule des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur les informations à fournir à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les estimations et les hypothèses sont évaluées de façon continue et sont fondées sur l'expérience de la direction et d'autres facteurs, y compris les attentes relatives aux événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

JUGEMENT CRITIQUE LORS DE L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES

Coûts d'exploration et d'évaluation

Il faut faire preuve de jugement aux fins de déterminer si les coûts respectifs peuvent être inscrits à l'actif, le cas échéant, et s'ils sont susceptibles d'être recouverts par des travaux d'exploration futurs, lesquels peuvent être fondés sur des hypothèses concernant des événements et circonstances futurs. Les estimations et les hypothèses formulées peuvent changer si de nouveaux renseignements deviennent disponibles.

PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDE RELATIVE AUX ESTIMATIONS

i) Réserves et ressources

Les réserves prouvées et probables représentent les parties économiquement exploitables des ressources minérales mesurées et indiquées de la Société qui ont été intégrées au plan minier. La Société estime ses réserves prouvées et probables et ses ressources minérales mesurées, indiquées et présumées à partir des renseignements compilés par des personnes dûment qualifiées. L'information relative aux données géologiques sur la taille, la profondeur et la forme des gisements de minerai nécessite des jugements géologiques complexes pour interpréter les données. L'estimation des flux de trésorerie futurs liés aux réserves prouvées et probables est fondée sur des facteurs tels que l'estimation des cours de change, les prix des produits de base, les besoins futurs en investissement et les coûts de production, ainsi que sur des hypothèses et des jugements géologiques posés aux fins d'estimer la taille et la teneur du minerai que renferme le gisement.

Les changements relatifs aux réserves prouvées et probables ainsi qu'aux estimations des ressources minérales mesurées, indiquées et présumées peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable des biens et du matériel miniers, sur l'épuisement, sur l'évaluation de la perte de valeur et sur le moment du démantèlement et des obligations de remise en état.

ii) *Épuisement*

L'épuisement d'un gisement minier est déterminé à l'aide de la méthode des unités de production (« UP ») sur une période ne dépassant pas la durée de vie estimée du gisement en fonction du nombre d'onces récupérables à partir de réserves prouvées et probables.

La variation des estimations sous-jacentes pourrait influencer sur le calcul du taux des UP et, par conséquent, sur la charge annuelle d'amortissement pour épuisement. Les changements dans les estimations peuvent découler d'une différence entre la production future réelle et les prévisions actuelles de la production future, de l'expansion des réserves minérales grâce aux activités d'exploration, des différences entre les coûts estimés et les coûts réels de l'exploitation minière, et des différences touchant le prix de l'or sur lequel repose l'estimation des réserves minérales.

Il faut poser des jugements importants pour déterminer la durée d'utilité et les valeurs résiduelles aux fins du calcul de l'épuisement, et aucune assurance ne peut être donnée quant au fait que la durée d'utilité et les valeurs résiduelles réelles ne différeront pas de façon significative des hypothèses.

iii) *Provision pour obligations de démantèlement*

La Société évalue sa provision pour le démantèlement sur une base annuelle ou lorsque de nouveaux renseignements importants deviennent disponibles. Les activités d'exploitation et d'exploration minière sont assujetties à divers textes légaux et réglementaires régissant la protection de l'environnement. En général, ces textes légaux et réglementaires sont en constante évolution et la Société a effectué et entend effectuer à l'avenir des dépenses pour se conformer à ces lois et règlements. La prise en compte des obligations de démantèlement exige que la direction établisse des estimations des coûts futurs que la Société devra engager pour effectuer les travaux de démantèlement requis afin de se conformer aux textes légaux et réglementaires en vigueur applicables à chaque exploitation minière. De plus, des changements qui pourraient être apportés à l'avenir aux textes légaux et réglementaires sur l'environnement pourraient accroître la portée des travaux de démantèlement devant être effectués par la Société. L'augmentation des coûts futurs pourrait avoir une incidence importante sur les montants imputés aux opérations de démantèlement. La provision représente la meilleure estimation, faite par la direction, de la valeur actualisée de l'obligation de démantèlement future. Les dépenses futures réelles peuvent différer des montants indiqués.

iv) *Rémunération fondée sur des actions*

La détermination de la juste valeur de la rémunération fondée sur des actions ne repose pas sur le coût historique, mais plutôt sur des hypothèses subjectives intégrées dans un modèle d'évaluation d'options. Conformément à ce modèle, la direction doit établir des prévisions relatives aux événements futurs, notamment des estimations de la période de détention future moyenne des options sur actions émises avant l'exercice de ces options, leur expiration ou leur annulation, à la volatilité future du cours des actions de la Société pendant la période de détention prévue (en utilisant la volatilité historique comme point de référence) et au taux d'intérêt sans risque approprié. La rémunération fondée sur des actions est assortie d'un taux de déchéance prévu et est estimée en tenant compte des taux de déchéance historiques et des taux de déchéance futurs prévus. Un ajustement est apporté si le taux de déchéance réel diffère du taux prévu.

La valeur ainsi calculée n'est pas nécessairement celle que le détenteur de l'option pourrait recevoir dans le cadre d'une transaction sans lien de dépendance, étant donné qu'il n'y a pas de marché pour les options et que celles-ci ne sont pas transférables. La direction est d'avis que la valeur obtenue est très subjective et qu'elle dépend entièrement des hypothèses de départ.

v) *Impôts sur le résultat et impôts différés*

La Société est assujettie aux lois fiscales en vigueur dans différentes administrations. Les lois fiscales sont complexes et peuvent être interprétées de différentes façons par les contribuables et par les autorités fiscales compétentes. La provision pour impôt sur le résultat et l'impôt différé reflète l'interprétation que fait la direction des lois fiscales pertinentes ainsi que son estimation des répercussions fiscales actuelles et futures des transactions et des événements survenant au cours de la période. La Société peut être tenue de modifier sa provision pour impôt sur le résultat ou les soldes d'impôt différé lorsque la déductibilité finale de certains éléments est contestée avec succès par les administrations fiscales, que les estimations utilisées pour déterminer le montant de l'actif d'impôt différé à comptabiliser varient sensiblement ou que la réception de nouveaux renseignements rend nécessaire l'ajustement du montant d'impôt différé à comptabiliser. De plus, des événements futurs, par exemple l'apport de modifications à la législation ou à la réglementation fiscale, ou encore l'interprétation de ces lois et de ces règlements, pourraient avoir une incidence sur la provision pour impôt sur le résultat, les soldes d'impôt différé et le taux d'impôt effectif. De tels changements pourraient avoir une incidence importante sur les montants présentés dans les états financiers consolidés de l'exercice où ils surviennent.

Il faut faire preuve de jugement aux fins d'évaluer de façon continue l'évolution de l'interprétation des règles fiscales ainsi que des règlements fiscaux et des lois fiscales pour s'assurer que les passifs sont complets et que les actifs sont réalisables. Les répercussions des différentes interprétations et applications pourraient être importantes.

vi) *Recouvrabilité des propriétés minières*

La direction de la Société examine régulièrement les valeurs comptables de ses propriétés minières pour déterminer si des dépréciations sont nécessaires. Le recouvrement des montants comptabilisés au titre des biens miniers dépend de la confirmation du droit de la Société à l'égard des concessions minières sous-jacentes, de la capacité de la Société à obtenir le financement nécessaire pour terminer l'aménagement, de la rentabilité future de la production ou du produit de disposition. La direction se fonde sur les plans relatifs à la durée de vie de la mine (« **DVM** ») pour évaluer la recouvrabilité économique et la probabilité d'obtenir des avantages économiques futurs. Les plans relatifs à la DVM fournissent un modèle économique à l'appui de l'extraction économique des réserves et des ressources. Un plan de DVM à long terme et un modèle géologique connexe déterminent les travaux de forage et d'aménagement requis pour agrandir ou mieux circonscrire le gisement de minerai existant.

vii) *Stock de minerai*

Les dépenses engagées et l'épuisement des actifs utilisés dans le cadre des activités d'extraction et de traitement sont différés et accumulés à titre de coût du minerai stocké. Les montants ainsi différés sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation (**VNR**). Toute perte de valeur du minerai stocké résultant d'une réduction de la VNR est comptabilisée à titre de composante des coûts de la période courante.

L'affectation des coûts aux stocks de minerai et la détermination de la VNR nécessitent l'utilisation d'estimations. L'estimation des coûts de broyage futurs, des niveaux de broyage à venir, des prix actuels et à long terme de l'or et de l'argent ainsi que de la récupération du minerai est assortie d'un degré d'incertitude élevé.

viii) *Provisions et passifs éventuels*

Un jugement est posé aux fins de déterminer si un événement passé a donné lieu à un passif qui devrait être comptabilisé dans les états financiers consolidés ou présenté comme passif éventuel. La quantification d'un tel passif nécessite souvent des jugements et des estimations. Ces jugements sont fondés sur un certain nombre de facteurs, notamment la nature des réclamations ou des litiges, le processus juridique et le montant potentiel payable, les conseils juridiques reçus, l'expérience passée et la probabilité qu'une perte soit réalisée. Plusieurs de ces facteurs sont des sources d'incertitude relatives aux estimations.

PRISES DE POSITION EN COMPTABILITÉ

Nouvelles normes et interprétations

Les nouvelles normes et interprétations suivantes ont été adoptées depuis la publication des états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Informations à fournir sur les méthodes comptables (modifications d'IAS 1)

L'IASB a publié des modifications à IAS 1 *Présentation des états financiers* qui exigent que les entités fournissent les informations qui sont « significatives » concernant leurs méthodes comptables plutôt que leurs « principales » méthodes comptables.

Les modifications expliquent qu'une information sur les méthodes comptables est significative si on peut raisonnablement s'attendre à ce que son omission, son inexactitude ou son obscurcissement influence les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ces états financiers. Les modifications précisent également qu'une information sur les méthodes comptables peut être significative en raison de sa nature, même si les montants correspondants ne sont pas significatifs. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Leur application anticipée est autorisée. L'adoption de ces modifications n'a pas eu une incidence importante sur les états financiers de la Société.

Définition des estimations comptables (modifications d'IAS 8)

L'IASB a publié des modifications à IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* qui introduisent une définition des estimations comptables et fournissent d'autres clarifications pour aider les entités à distinguer les méthodes comptables des estimations comptables. Aux termes des modifications, les estimations comptables sont définies comme les « montants des états financiers qui comportent une incertitude d'évaluation ». Les modifications soulignent également qu'un changement d'estimation comptable résultant de nouvelles informations ou de nouveaux développements ne constitue pas une correction d'erreur, et que les changements d'une donnée d'entrée ou d'une technique d'évaluation utilisée pour établir une estimation comptable sont considérés comme des changements d'estimations comptables s'ils ne résultent pas d'une correction d'erreur. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'application anticipée est autorisée. L'adoption de ces modifications n'a pas eu une incidence importante sur les états financiers de la Société.

Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une seule opération (modifications d'IFRS 1 et d'IAS 12)

L'IASB a publié des modifications à IFRS 1 *Première adoption des Normes internationales d'information financière*, et à IAS 12 *Impôts sur le résultat*, qui précisent que l'exemption de comptabilisation initiale prévue dans IAS 12 ne s'applique pas aux transactions donnant lieu à des différences temporaires imposables et à des différences temporaires déductibles de montant égal. Ces modifications ont pour but de réduire la diversité de l'information fournie sur l'impôt différé relatif aux baux et aux obligations de démantèlement. Cette modification est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Son application anticipée est autorisée. L'adoption de ces modifications n'a pas eu une incidence importante sur les états financiers de la Société.

Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications d'IAS 1)

L'IASB a publié la norme *Classification des passifs en tant que passifs courants ou non courants* (modifications d'IAS 1), qui précise les consignes à suivre lorsqu'il faut déterminer le classement d'un passif, c'est-à-dire déterminer s'il est courant ou non courant. Les modifications servent à préciser :

- que le classement des passifs selon qu'ils sont courants ou non courants ne devrait être fondé que sur les droits en vigueur à la clôture de la période de présentation de l'information financière;

- que les attentes à savoir si une entité exercera son droit de reporter le règlement d'un passif n'ont pas d'incidence sur le classement de ce passif;
- que le règlement englobe les transferts à la contrepartie de liquidités, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services qui entraînent l'extinction du passif.

Cette modification est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. Son application anticipée est autorisée. Il s'agit simplement d'une clarification, et la Société a toujours respecté les exigences susmentionnées. La modification ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers de la Société lors de son adoption.

Exemption temporaire de l'obligation de comptabiliser un impôt différé (modifications d'IAS 12)

L'IASB a publié des modifications à IAS 12. Les modifications accordent aux sociétés une exemption temporaire de l'obligation de comptabiliser l'impôt différé découlant de la réforme fiscale internationale de l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE »).

L'OCDE a publié les règles du modèle du deuxième pilier en décembre 2021 afin de s'assurer que les grandes entreprises multinationales soient assujetties à un taux d'impôt minimum de 15 %. Plus de 135 pays et territoires représentant plus de 90 % du PIB mondial ont accepté les règles du modèle du deuxième pilier.

Les modifications prévoient :

- une exemption temporaire de la comptabilisation d'un impôt différé découlant de la mise en œuvre des règles fiscales internationales par les territoires. Cette mesure contribuera à assurer la cohérence des états financiers tout en facilitant la mise en œuvre des règles;
- des exigences en matière de présentation de l'information financière ciblées visant à aider les investisseurs à mieux comprendre l'exposition d'une entité à l'impôt sur le résultat découlant de la réforme, particulièrement avant que la législation mettant en œuvre les règles entre en vigueur.

Les sociétés peuvent bénéficier de l'exemption temporaire immédiatement, mais sont tenues de fournir les informations aux investisseurs pour les périodes annuelles de présentation de l'information financière ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023. Les modifications ne devraient pas avoir d'incidence sur les états financiers de la Société lors de leur adoption.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La présentation des instruments financiers exige que la Société fournisse des renseignements sur : a) l'importance des instruments financiers pour la situation financière et la performance de la Société et b) la nature et l'étendue des risques découlant des instruments financiers auxquels la Société s'expose au cours de la période et à la date de l'état de la situation financière, ainsi que sur la façon dont elle gère ces risques. Voir la note 24 des états financiers intermédiaires résumés de la Société pour une analyse des facteurs qui touchent Wesdome.

RISQUES ET INCERTITUDES

Les risques et incertitudes liés aux facteurs économiques et sectoriels et l'approche de la Société quant à la gestion de ces risques font l'objet d'une analyse détaillée dans le rapport de gestion annuel de 2022.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Conformément à la réglementation des autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous avons déposé des certificats signés par le chef de la direction et le chef de la direction financière qui, entre autres, rendent compte de la conception des contrôles et des procédures de communication ainsi que de la conception de contrôles internes à l'égard de l'information financière.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu des contrôles et des procédures de communication de l'information ou ont supervisé leur conception, afin de fournir une assurance raisonnable que :

- i) les informations importantes concernant la Société leur ont été communiquées;
- ii) les informations devant être communiquées dans les documents déposés par la Société sont consignées, traitées, résumées et communiquées dans les délais prescrits par la législation sur les valeurs mobilières.

Aucun changement n'a été apporté aux contrôles et procédures de communication de l'information de Wesdome au T2 de 2023.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont également conçu des contrôles internes à l'égard de l'information financière ou ont supervisé leur conception, afin de fournir une assurance raisonnable concernant la fiabilité des rapports financiers et la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux IFRS. Pour son évaluation, la direction a utilisé les critères établis dans le document intitulé « Internal Control - Integrated Framework (COSO 2013) » publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission.

Tout système de contrôle interne à l'égard de l'information financière, aussi bien conçu soit-il, comporte des limites inhérentes. Par conséquent, même les systèmes jugés efficaces ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, concernant la préparation et la présentation des états financiers. Aucun changement important n'a été apporté à nos contrôles internes au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2023 qui aurait pu avoir une incidence significative ou aurait été raisonnablement susceptible d'avoir une incidence significative sur le contrôle interne de Wesdome à l'égard de l'information financière.

Limites des contrôles et des procédures

En outre, la conception d'un système de contrôle doit tenir compte du fait qu'il existe des contraintes en matière de ressources et que les avantages des contrôles doivent être mesurés par rapport à leurs coûts. De plus, les extrapolations de toute évaluation de l'efficacité à des périodes futures sont sujettes au risque qu'une conception ne permette pas d'atteindre les objectifs fixés dans toutes les situations ou dans le cadre de tous les événements futurs possibles. Par conséquent, en raison des limites inhérentes à un système de contrôle efficace par rapport au coût, des anomalies, qu'elles résultent d'erreurs ou de fraudes, peuvent se produire et ne pas être détectées.

RESPONSABILITÉ LIÉE AUX INFORMATIONS TECHNIQUES

Les informations techniques et scientifiques relatives aux activités d'exploration communiquées dans le présent document ont été préparées sous la supervision de Frédéric Langevin, ing., chef de l'exploitation de Wesdome, et de Michael Michaud, géo., vice-président, exploration chez Wesdome, qui les ont vérifiées et révisées, chacun d'eux étant une « **personne qualifiée** » au sens du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers.

La vérification des données comprend la saisie et l'examen des données par les géologues principaux des projets sur place, la production de rapports hebdomadaires et mensuels à l'intention de la haute direction de l'exploration et la réalisation des visites des lieux des projets par la haute direction de l'exploration pour examiner l'état des activités en cours des projets et les données sous-jacentes aux résultats déclarés. Tous les résultats du forage dans le cadre des projets d'exploration ou les estimations relatives aux ressources et aux réserves mentionnés dans le présent rapport de gestion ont été précédemment publiés dans des communiqués de presse par la Société et ont été préparés conformément au Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers. Les données de sondage et de dosage des programmes de forage sont surveillées grâce à la mise en œuvre d'un

programme d'assurance et de contrôle de la qualité (« **AQ-CQ** ») conçu pour permettre le suivi des meilleures pratiques du secteur.

INFORMATION SUR LES ESTIMATIONS DE RESSOURCES MESURÉES, INDIQUÉES ET PRÉSUMÉES

Les estimations des réserves minérales et des ressources minérales ont été préparées conformément au Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (« **Règlement 43-101** »), comme l'exigent les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour les besoins de l'information aux États-Unis, la Securities and Exchange Commission (« **SEC** ») met en œuvre différentes normes afin de classer la minéralisation comme une réserve. En particulier, bien que les termes ressources minérales « mesurées », « indiquées » et « présumées » soient exigés en vertu du Règlement 43-101, la SEC ne les reconnaît pas. Les normes canadiennes diffèrent considérablement des exigences de la SEC. Les investisseurs sont priés de ne pas présumer qu'une partie ou la totalité des gisements miniers dans ces catégories constituent des réserves ou seront transformés en réserves. De plus, l'existence et la faisabilité économique et juridique des ressources minérales « présumées » sont très incertaines. On ne peut présumer que la totalité ou une partie d'une ressource minérale présumée passera à une catégorie supérieure. En vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières, les émetteurs ne doivent pas publier les résultats d'une analyse économique portant notamment sur des ressources minérales présumées, sauf dans de rares cas.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Tous les énoncés, à l'exception des énoncés de faits historiques, constituent des « énoncés prospectifs » et sont fondés sur les attentes, les estimations et les extrapolations en date du présent rapport de gestion. Les mots « croire », « s'attendre à », « anticiper », « prévoir », « avoir l'intention de », « continuer », « estimer », « pouvoir », « planifier » et autres expressions semblables indiquent des énoncés prospectifs. La Société met en garde le lecteur que de tels énoncés prospectifs sont sujets à des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats, la performance ou les réalisations réels de Wesdome diffèrent sensiblement des résultats, de la performance ou des réalisations futurs estimés de la Société exprès ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs et que les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties de performance future. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements diffèrent considérablement des attentes actuelles expresses ou sous-entendues sont inhérents au secteur de l'exploitation aurifère et comprennent, sans s'y limiter, ceux présentés dans la section « Risques et incertitudes ». La Société n'a pas l'intention et n'assume aucune obligation de mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de l'apparition de nouvelles informations, d'événements ou de résultats futurs ou autrement, sauf si les lois applicables l'exigent.

FACTEURS DE RISQUE

Les facteurs de risque sont décrits dans la notice annuelle de 2022 de la Société déposée sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.